

(1)

( N° 14. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1882.

---

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883 (1).

---

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

---

### NOTE PRÉLIMINAIRE.

---

Un arrêté royal du 4 août 1882 a distrait le service des ponts et chaussées et des mines du Département des Travaux publics et l'a rattaché au Ministère de l'Intérieur.

L'exécution de cet arrêté nécessite le transfert à ce dernier Département :

1° Des crédits compris sous les articles 7 à 55 et de 98 à 100 et 102 du Budget des Travaux publics : ces crédits s'élèvent ensemble à . fr. 12,186,828 »

2° Des crédits représentant la part du service des ponts et chaussées et des mines dans les services communs des deux Départements :

SAVOIR :

ART. 2 litt. a. — Traitements des employés chargés de la comptabilité des ponts et chaussées et des mines . . . . . fr. 16,800 »

b. — Traitements des fonctionnaires et employés des ponts et chaussées et des mines. 317,700 »

---

A REPORTER . . 334,500 » 12,186,828 »

---

(1) Budget, n° 120, VI (session de 1881-1882).

	REPORT . . .	334,500 »	12,186,828 »
ART. 3. — Frais de route et de séjour . . .		25,900 »	
ART. 4. — Traitements et salaires des huis- siers, etc. . . . .		58,080 »	
ART. 5. — Matériel-fournitures . . . . .		55,000 »	
ART. 6. — Honoraires des avocats . . . . .		50,000 »	
ART. 103. — Traitements de disponibilité.		7,000 »	
ART. 104. — Pensions 1 <sup>er</sup> terme . . . . .		2,800 »	
ART. 105. — Secours à des employés, veuves, etc., etc. . . . .		4,175 »	
ART. 107. — Dépenses imprévues . . . . .		2,250 »	
	ENSEMBLE. . fr.	477,705 »	477,705 »
Somme à transférer du Budget des Travaux publics au Budget de l'Intérieur . . . . . fr.			12,664,533 »
Les augmentations demandées pour le service des ponts et chaussées et des mines montent à . . . . .			409,485 »
Le premier projet de Budget pour 1885, du Ministère de l'Intérieur (organisation ancienne), s'élevait à . . . . .			10,138,280 »
et les amendements à . . . . . fr.		217,005 »	
A ce chiffre il y a lieu d'ajouter pour des services communs. . . . . fr.		7,800 »	
			224,805 »
TOTAL du Budget amendé du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1885 . . . . . fr.			23,437,101 »

## NOTES EXPLICATIVES.

---

### NOTE EXPLICATIVE N° 1.

---

#### SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES.

*Matériel, Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses.*

La somme transférée au Budget du Ministère de l'Intérieur pour couvrir les dépenses de l'espèce est de . . . . . fr 33,000 »

Une augmentation de 4,000 fr. est proposée afin que la Direction générale puisse continuer à recevoir certaines publications scientifiques appartenant en propre au Département des Travaux publics, qui étaient à sa disposition précédemment et qui lui feraient défaut dans l'avenir, si elle n'était pas mise en mesure de les recevoir et de compléter celles qui lui manquent en ce moment.

La moitié de cette augmentation sera inscrite au Budget, comme charge extraordinaire et temporaire.

---

### NOTE EXPLICATIVE N° 2.

---

#### ADMINISTRATION CENTRALE. — MATÉRIEL.

Augmentation : 3,000 francs.

Cette somme est destinée au service de la Bibliothèque centrale du Ministère de l'Intérieur.

La bibliothèque compte environ 15,000 volumes, chiffre qui augmente journellement.

La plus grande partie de ces volumes n'ont pu être reliés à cause de l'insuffisance du crédit du matériel dont on n'a pu distraire jusqu'à présent qu'une somme d'environ 2,000 francs pour payer les abonnements aux journaux, les

souscriptions à des publications périodiques, les reliures et l'achat des ouvrages.

L'augmentation sollicitée permettra d'assurer la marche régulière du service de la bibliothèque et de combler les lacunes existantes dans certains ouvrages de droit, de jurisprudence, etc. qui, à la suite d'un récolement général, ont été reconnus incomplets.

---

### NOTE EXPLICATIVE N° 3.

---

#### SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES.

La somme de fr. 23,900 », transférée de l'article 3 du Budget des Travaux publics à l'article 4 du Budget du Ministère de l'Intérieur pour couvrir les frais de route et de séjour du personnel technique attaché à l'Administration centrale des ponts et chaussées, a été reconnue insuffisante.

On estime qu'une somme de 27,700 francs, soit une augmentation de 3,800 francs, est indispensable pour faire face aux frais de déplacement dont il s'agit.

Ces frais se sont élevés en 1881 à . . . . . fr. 22,057 03

Il a été porté au Budget de 1882 une somme supplémentaire de . . . . . fr. 6,100 »  
destinée à faire face aux frais de déplacement des nouveaux fonctionnaires techniques adjoints à la Direction générale.

TOTAL. . fr. 28,157 03

Et l'on ne pourra se restreindre dans le crédit pétitionné de 27,700 francs qu'en se montrant fort sobre de missions à l'étranger, qui cependant sont parfois absolument indispensables et même urgentes.

---

### NOTE EXPLICATIVE N° 4.

---

#### PENSIONS ET SECOURS.

ART. 6. — Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux.

Allocation portée au projet de Budget de 1883. . . . . fr. 33,000 »  
Augmentation proposée . . . . . 2,000 »

TOTAL. . fr. 35,000 »

Cette augmentation se justifie de la manière suivante :

En 1876, le crédit voté par les Chambres législatives, en exécution de l'article 4, n° 4, de la loi du 30 mars 1861, a été porté de 31,000 francs à 34,000 francs, par suite de l'augmentation progressive des traitements alloués par les communes à leurs secrétaires. Dans cette somme est compris le subside complémentaire alloué du chef de l'affiliation à la caisse centrale des employés des commissariats d'arrondissement.

En 1876 les traitements s'élevaient à . . . . .	fr.	1,549,220	»
et en 1877 à . . . . .	fr.	1,571,600	»

L'intervention de l'État pour ces deux années a été respectivement de fr. 52,832 20 c<sup>s</sup> et de fr. 53,280 60 c<sup>s</sup>.

Un arrêté royal du 9 juillet 1877 a réorganisé les bureaux des commissariats d'arrondissement. Aux termes de cet arrêté le personnel a été assimilé à celui des administrations provinciales. Par suite de cette mesure, ceux des employés des commissariats qui étaient immatriculés à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux, ont cessé de participer à cette caisse à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1878. De ce chef, la subvention de l'État à la caisse centrale a subi une diminution de 2,000 francs, et a été portée au Budget de l'exercice de 1878 à 52,000.

Depuis cette époque l'accroissement annuel des traitements accordés aux secrétaires communaux et la subvention payée par l'État, sont indiqués ci-après.

En 1878 les traitements s'élevaient à . . . . .	fr.	1,534,615	»
1879 . . . . .		1,584,427	»
1880 . . . . .		1,608,787	»
1881 . . . . .		1,657,785	»
1882 . . . . .		1,673,926	»

Le subside de l'État s'est élevé respectivement pour chacun desdits exercices :

En 1878 à . . . . .	fr.	31,092 26
1879 . . . . .		31,688 54
1880 . . . . .		32,175 74
1881 . . . . .		32,735 66
1882 . . . . .		33,478 52

Cette dernière somme dépasse de fr. 478 52 c<sup>s</sup> celle de 33,000 francs, portée dès 1880 à l'article 6 du Budget de cet exercice.

C'est en prévision des nouvelles augmentations de traitement qui pourront être accordées aux secrétaires communaux en 1885, qu'on propose de porter le crédit de 33,000 francs à 35,000 francs.

La somme demandée servira également pour parer aux éventualités des augmentations futures.

## NOTE EXPLICATIVE N° 5.

AGRICULTURE. — SERVICE VÉTÉRINAIRE.

## ART. 28 ET 29.

Somme portée au Budget . . . . .	fr. 125,000 »
Augmentation demandée . . . . .	7,000 »
	<hr/>
TOTAL . . . . .	fr. 132,000 »
	<hr/>

Cette augmentation est destinée à subvenir aux dépenses du comité consultatif chargé d'étudier les questions relatives aux épizooties et à la police sanitaire des animaux domestiques

Ce comité a été institué par l'arrêté royal ci-après du 2 août 1882 :

## RAPPORT AU ROI.

Bruxelles, le 27 juillet 1882.

SIRE,

Depuis quelques années, les épizooties ont exercé des ravages considérables en Europe et notre pays n'en a pas été préservé, bien que le Gouvernement ait fait tous ses efforts pour en empêcher le développement.

Grâce aux mesures prises en exécution de la loi du 7 février 1866, il a été possible de débarrasser le pays du typhus contagieux, le plus redoutable fléau de l'agriculture. Mais quelques autres maladies, telles que la pleuropneumonie épizootique et la stomatite aphteuse, se sont en quelque sorte implantées dans notre pays, comme dans la plupart des contrées voisines, et, bien que n'offrant pas le même degré de gravité que la peste bovine, y occasionnent des pertes dont l'importance ne peut être niée.

Aussi avons-nous vu dans ces dernières années les Gouvernements de pays voisins prendre des mesures énergiques pour chercher à les éloigner de leur sol ou à en atténuer les effets. Des lois très sévères sur la police sanitaire y ont été mises à exécution.

En Belgique, la législation sur cette matière laisse beaucoup à désirer et le Gouvernement n'y est pas encore armé de pouvoirs suffisants pour agir d'une manière efficace, principalement dans les moyens d'empêcher les maladies épizootiques d'être introduites par le bétail venant de l'étranger.

C'est afin de remédier à cet état de choses que le Gouvernement a présenté à la Législature un projet de loi dont les dispositions le mettront à même d'agir avec efficacité dans tous les cas qui pourraient se présenter.

En vue de l'application, soit de nos lois actuelles, soit de la législation future, il est nécessaire, afin de créer un état de choses qui soit en rapport avec les besoins actuels, de se livrer à une étude nouvelle et approfondie de tout ce qui concerne la police sanitaire des animaux domestiques et le service vétérinaire, et de rechercher les améliorations dont les règlements sur la matière sont susceptibles.

Tout ce qui concerne la conservation des animaux domestiques présente un intérêt considérable pour l'agriculture, qui y trouve les principaux éléments de sa prospérité. Il importe donc de ne rien négliger pour arriver à une solution pratique des questions souvent controversées que soulève cette importante matière.

C'est pourquoi il a paru indispensable de recourir aux lumières de quelques hommes comptant parmi les plus compétents dans la science vétérinaire, pour fournir au Gouvernement les renseignements propres à lui permettre d'apporter dans cette branche du service public les améliorations dont elle est susceptible.

C'est dans ce but, Sire, que j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint, qui institue auprès de mon Département un comité consultatif chargé d'étudier les questions relatives aux épizooties et à la police sanitaire des animaux domestiques.

Une pareille institution existe déjà en France, en Allemagne et en Angleterre, et y rend à l'administration d'importants services.

*Le Ministre de l'Intérieur,*  
**G. ROLIN-JAEQUEMYS.**

---

**LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,**

**A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.**

**Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,**

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

**ART. 1<sup>er</sup>.** Il est institué auprès du Département de l'Intérieur un comité consultatif pour les affaires relatives aux épizooties et à la police sanitaire des animaux domestiques.

**ART. 2.** Sont nommés membres de ce comité :

**MM. Dèle (Ed.),** médecin vétérinaire du Gouvernement à Anvers, membre de la commission provinciale d'agriculture;

- MM. Dessart (J.-B.), professeur à l'École de médecine vétérinaire de l'État à Cureghem ;  
Dothée (E.), médecin vétérinaire du Gouvernement à Beeringen, membre de la commission d'agriculture de la province de Limbourg ;  
Halot (J.), médecin vétérinaire du Gouvernement à Ciney, membre de la commission d'agriculture de la province de Namur ;  
Laho (U.), professeur à l'École de médecine vétérinaire de l'État à Cureghem ;  
Laridon (A.), médecin vétérinaire du Gouvernement à Bruges, membre de la commission provinciale d'agriculture de la Flandre occidentale ;  
Lefebvre (E.-F.), médecin vétérinaire du Gouvernement à Bastogne, membre de la commission d'agriculture de la province de Luxembourg ;  
Leyder (J.), professeur à l'Institut agricole de l'État à Gembloux ;  
Michels (F.), médecin vétérinaire du Gouvernement à Beveren, membre de la commission provinciale d'agriculture de la Flandre orientale ;  
Macorps (J.), médecin vétérinaire du Gouvernement à Huy, membre de la commission d'agriculture de la province de Liège ;  
Masson (E.), médecin vétérinaire du Gouvernement à Dour, membre de la commission provinciale d'agriculture du Hainaut ;  
Thiernesse (T.-A.), directeur de l'École de médecine vétérinaire de l'État à Cureghem ;  
Wehenkel (J.-M.), professeur à l'École de médecine vétérinaire de l'État, membre de la commission provinciale d'agriculture du Brabant.

Le directeur général de l'administration de l'agriculture et de l'industrie assistera aux séances du comité avec voix délibérative.

ART. 3. M. Thiernesse remplira les fonctions de président et M. Wehenkel celles de secrétaire du comité.

ART. 4. Les frais de route et de séjour des membres du comité seront payés d'après le tarif fixé pour les membres des commissions provinciales d'agriculture.

Les membres habitant Bruxelles et la banlieue recevront un jeton de présence de 10 francs par séance.

ART. 5. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté et déterminera par un règlement l'ordre des travaux du comité.

Donné à Bruxelles, le 2 août 1882.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI,

*Le Ministre de l'Intérieur,*

**G. ROLIN-JAEQUEMYS.**

---

## NOTE EXPLICATIVE N° 6.

## CHAPITRE X. — ART. 31.

Somme portée au Budget . . . . .	fr.	181,700	»
Augmentation demandée . . . . .		115,000	»
			-----
TOTAL . . . . .	fr.	296,700	»

Dans le courant de l'année 1883 doivent avoir lieu trois grandes expositions pour lesquelles des subsides extraordinaires ont été demandés au Gouvernement.

La première est l'exposition quinquennale d'horticulture organisée par la Société royale d'agriculture et de botanique de Gand. Cette exposition, à laquelle sont conviés les horticulteurs de tous les pays, aura une très grande importance; elle donnera lieu à des frais considérables que l'on estime à une somme de 60,500 francs.

Le Gouvernement a promis d'intervenir dans la dépense pour une somme de 50,000 francs. Le surplus sera supporté par la Société, la ville de Gand et la province.

La Société royale agricole de l'Est ouvrira en 1885, à Liège, un concours central d'animaux domestiques, d'instruments aratoires, etc

Tous les dix ans, cette Société, la plus ancienne de la Belgique, donne une exposition générale.

La dernière a eu lieu en 1873.

Les dépenses sont évaluées à 80,000 francs.

La ville de Liège alloue de ce chef un subside de 10,000 francs et la province un subside de 5,000 francs. Il reste donc à couvrir un déficit très élevé pour lequel la Société sollicite du Gouvernement un subside extraordinaire de 40,000 francs. Le surplus de la dépense sera couvert par l'association.

La Société agricole et forestière de la province de Namur organisera également en 1885 un concours provincial d'animaux reproducteurs, une exposition internationale de machines agricoles, d'instruments de laiterie, etc.

La Société réclame pour l'aider à réaliser son projet un subside extraordinaire de 50,000 francs.

Outre les subsides extraordinaires ci-dessus mentionnés, il y a lieu de porter au Budget une somme de 15,000 francs pour les dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne, et éventuellement pour les mesures qu'il conviendra de prendre dans le but de repeupler les rivières et les cours d'eau.

Le crédit porté à l'article 30 du Budget de 1885 est insuffisant pour couvrir les dépenses extraordinaires qui s'élèvent à 115,000 francs.

Cette somme doit donc être portée au crédit dont il s'agit, qui s'élèvera ainsi à 296,700 francs, dont 100,000 francs représentant les subsides accordés aux Sociétés figureront dans la colonne des charges temporaires.

---

NOTE EXPLICATIVE N° 7.

---

CHAPITRE X. — ART. 31.

Somme portée au Budget . . . . .	fr.	103,400	»
Augmentation demandée . . . . .		6,000	»
		<hr/>	
TOTAL . . . . .	fr.	109,400	»
		<hr/>	

Le Gouvernement s'est attaché depuis l'an dernier à développer les conférences agricoles et autres.

215 conférences agricoles ont été organisées en 1882 dans 59 localités, et 71 conférences sur l'hygiène et l'éducation des animaux domestiques dans 29 localités.

Il y a en outre 1510 conférences sur l'arboriculture, la zootechnie et la maréchalerie instituées depuis plusieurs années dans 151 localités.

Ces conférences sont généralement très suivies. Elles produisent de bons résultats.

Il y a lieu de les propager dans toutes les parties du pays.

C'est dans ce but qu'une augmentation de 6,000 francs est demandée à l'article 31 du Budget.

---

NOTE EXPLICATIVE N° 8.

---

CHAPITRE XII. — ART. 59.

Somme portée au Budget . . . . .	fr.	52,000	»
Augmentation proposée . . . . .		3,000	»
		<hr/>	
TOTAL . . . . .	fr.	55,000	»
		<hr/>	

Dans son rapport sur les examens de sortie des élèves de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers, le jury a émis le vœu de voir le cours de néerlandais organisé séparément pour les wallons et pour les flamands, les premiers ne pouvant suivre le même cours que les seconds.

La correspondance et la connaissance des termes commerciaux néerlandais devraient faire pour ceux-ci, dès le commencement, l'objet d'un cours séparé du cours de principes donné aux élèves wallons. Aujourd'hui beaucoup d'élèves flamands ne suivent ce cours que dans la 2<sup>e</sup> année; ce cours comme les autres doit être suivi par tous dès la 1<sup>re</sup> année.

Cette mesure semble devoir être adoptée; elle donnera lieu à une dépense de 3,000 francs environ que l'on propose d'ajouter à l'article 39.

---

### NOTE EXPLICATIVE N° 9.

---

#### ART. 41 et 42.

Somme portée au Budget . . . . .	fr.	21,450	»
Augmentation proposée . . . . .		10,000	»
		<hr/>	
TOTAL. . . . .	fr.	51,450	»

Depuis 1862 des concours triennaux sont organisés entre les Sociétés de secours mutuels.

Des récompenses consistant en primes en argent sont attribuées à celles de ces institutions qui se distinguent, d'une manière spéciale, par leur organisation, leurs progrès, leur gestion, ainsi que par les résultats qu'elles ont obtenus.

L'organisation de ces concours a produit de très bons résultats.

En 1878, lors du 5<sup>e</sup> concours, une somme de 8,000 francs a été portée au Budget (charge extraordinaire) pour être donnée en prix (primes, médailles, etc.).

Les Sociétés de secours mutuels ont été appelées à prendre part à un 6<sup>e</sup> concours pour la période 1880-1882.

Un grand nombre de Sociétés se sont fait inscrire. — Les récompenses seront décernées en 1883.

A cet effet un crédit extraordinaire de 10,000 francs est nécessaire.

---

### NOTE EXPLICATIVE N° 10.

---

#### CHAPITRE XIII. — ART. 49 et 50.

Somme portée au Budget . . . . .	fr.	12,000	»
Augmentation proposée . . . . .		1,200	»
		<hr/>	
TOTAL. . . . .	fr.	13,200	»

La Commission internationale des poids et mesures à Paris a fait connaître au Gouvernement qu'en 1883, la Belgique aura à payer une contribution extraordinaire pour sa part contributive dans les accroissements du matériel scientifique destiné aux travaux dudit collège.

Le crédit ordinaire étant entièrement engagé chaque année, ne peut suffire à cette nouvelle dépense, bien qu'elle ne soit que temporaire.

Pour couvrir cette dépense il est donc nécessaire de porter à l'article 49, comme charge extraordinaire, une somme de 1,200 francs.

---

#### NOTE EXPLICATIVE N° 11.

---

##### CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE DE BRUXELLES.

Augmentation : 2,000 francs.

La riche collection d'instruments du Conservatoire de Bruxelles étant installée et accessible au public, dans une maison louée à cet effet dans la rue aux Laines, il importe de prendre les mesures nécessaires à l'effet d'assurer la conservation des instruments qui doivent être maintenus dans une température modérée.

D'après les évaluations, la dépense de chauffage et d'entretien de la succursale s'élèvera à 2,000 francs.

Ces frais n'étant pas prévus dans la dotation ordinaire de l'établissement, doivent faire l'objet d'une demande spéciale et figurer à titre d'augmentation au Budget de 1883.

---

#### NOTE EXPLICATIVE N° 12.

---

##### PONTS ET CHAUSSÉES ET MINES.

###### 1<sup>re</sup> SECTION. — PONTS ET CHAUSSÉES.

ART. 86. — La somme demandée pour le service des routes est de 4,598,228 francs.

Ce chiffre se subdivise ainsi qu'il suit :

<i>A.</i> — Entretien ordinaire de routes, ainsi que du Parc public de Laeken; entretien de nouvelles sections en 1883. fr.	2,998,228 »
	<hr/>
A REPORTER. . . fr.	2,998,228 »

REPORT. . . . . fr.	2,998,228 »
<i>B. — Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure; paiement des terrains cédés à la grande voirie par suite d'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc. . . . .</i>	600,000 »
<i>C. — Travaux de construction et de rectification de routes, allocation de subsides. . . . .</i>	1,000,000 »
TOTAL. . . . . fr.	<u>4,598,228 »</u>

*A. — Entretien ordinaire.*

La somme demandée est de . . . . . fr.	2,998,228 »
Allocation portée au premier projet de Budget . . . . .	2,913,228 »
AUGMENTATION. . . . . fr.	<u>85,000 »</u>

Cette différence résulte de la mise à l'entretien, en 1883, de nouvelles sections de routes, de chaussées vicinales et de routes concédées reprises par l'État.

*B. — Travaux en dehors des baux d'entretien reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie, etc. — Travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc.*

Crédit demandé : 600,000 francs.

Cette somme est indispensable pour faire face aux nombreux travaux demandés.

*C. — Construction et rectification de routes; subsides.*

Le crédit demandé de 1,000,000 de francs est égal à celui voté depuis un grand nombre d'années.

ART. 87. — *Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien.*

Crédit demandé : 41,000 francs.

Cette somme est égale à celle votée annuellement.

2<sup>e</sup> SECTION. — BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 88. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État. — Travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. ; loyers ; achats de meubles ; établissement et entretien des squares ; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques, etc.*

Crédit demandé : 600,000 francs.

Le service des bâtiments civils entretenait depuis une année les locaux des Postes et Télégraphes situés en dehors des dépendances des chemins de fer de l'État. Ces travaux, très-peu importants, qui ne s'élevaient qu'à 21,370 francs, occasionnaient audit service une besogne considérable, tandis qu'auparavant c'étaient les fonctionnaires de l'administration des Postes et Télégraphes qui se chargeaient de l'exécution de ces mêmes travaux.

En vue de simplifier la besogne et les écritures, on a reconnu nécessaire d'en revenir à ce qui existait précédemment. Par suite, l'administration des Postes et Télégraphes augmentera son allocation de la somme précitée de 21,370 francs. *Toutefois, il n'est pas possible de réduire de cette somme le crédit de 600,000 francs qui est indispensable pour faire face aux besoins sans cesse croissant du service des bâtiments civils.*

ART. 89. — *Travaux extraordinaires d'amélioration à exécuter aux bâtiments civils situés à Bruxelles et dans les provinces ; établissement de paratonnerres. — Acquisition d'appareils extincteurs d'incendie.*

Somme demandée . . . . .	fr.	310,000	»
Allocation portée au premier projet de Budget. . . . .		224,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	89,000	»

*A. — Musées. — Bibliothèque royale et Palais de l'Industrie, 120,000 francs. Cette somme est destinée à continuer les travaux d'amélioration entrepris depuis plusieurs années.*

*B. — Bâtiments et dépendances du Jardin Botanique à Bruxelles. — Palais des Beaux-Arts. — Tir national, 46,000 francs pour pourvoir à l'exécution de divers travaux d'amélioration et de restauration.*

*C. — Hôtel des monnaies à St-Gilles, 15,000 francs.*

Il a été reconnu indispensable de placer des grillages aux portes et fenêtres de certains locaux et d'effectuer quelques autres travaux dont le coût est évalué à 15,000 francs.

*D.* — Institut agricole de l'État, à Gembloux, 15,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux de réparation reconnus indispensables.

*E.* — Bâtiments de l'hôtel du Gouvernement provincial à Namur, 15,000 francs.

Ces bâtiments se trouvent dans un si mauvais état qu'il est indispensable d'y exécuter divers travaux d'amélioration évalués à 15,000 francs.

*F.* — Renouvellement des toitures et des gouttières de plusieurs hôtels et bâtiments civils situés à Bruxelles.

La somme nécessaire est de . . . . . fr. 66,000 »

*G.* — Établissement de paratonnerres.

Un crédit de 8,000 francs est nécessaire pour établir des appareils de l'es-  
pèce notamment sur les bâtiments du Musée commercial et de l'hôtel n° 55  
de la rue Ducale à Bruxelles.

*H.* — Acquisition d'appareils extincteurs d'incendie.

Somme demandée : 25,000 francs.

3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> SECTIONS. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BAGS ET BATEAUX DE  
PASSAGE, DES POLDERS, DES PORTS, COTES, PHARES ET FANAUX.

Il a été alloué pour ce service au Budget de 1882 des crédits s'élevant :

1 <sup>o</sup> En ce qui concerne les charges ordinaires et perma- nentes à . . . . . fr.	1,475,900 »
2 <sup>o</sup> En ce qui concerne les charges extraordinaires et tem- poraires à . . . . . fr.	2,962,250 »
ENSEMBLE . . . fr.	<u>4,438,150 »</u>

Le projet de Budget présenté pour l'exercice 1883 con-  
cernant le même service contient des crédits s'élevant :

1 <sup>o</sup> En ce qui concerne les charges ordinaires et perma- nentes à . . . . . fr.	1,555,500 »
2 <sup>o</sup> En ce qui concerne les charges extraordinaires et tem- poraires à . . . . . fr.	2,389,050 »
FR. . . .	<u>3,944,550 »</u>

Les modifications apportées au projet de Budget de 1883  
consistent : d'une part, dans certaines augmentations, et,  
d'autre part, dans certaines réductions.

	REPORT. . . . . fr.	3,944,550 »
Les augmentations s'élèvent ensemble à fr.	266,000 »	
Les diminutions à . . . . .	92,000 »	
Soit une augmentation de . . . . .	174,000 »	174,000 »
		<hr/>
		4,118,550 »
		<hr/>
Ainsi que cela est établi ci-dessus, les crédits alloués au Budget de 1882, pour le service faisant l'objet des 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> sections, s'élèvent ensemble à . . . . . fr.		4,458,150 »
Les crédits correspondants pour le même service s'élèvent pour le Budget amendé de 1883 à . . . . . fr.		4,118,550 »
		<hr/>
D'où il résulte pour l'exercice 1883 une réduction de fr.		319,600 »
		<hr/>

Les modifications apportées au projet de Budget de 1883 se justifient comme il suit:

TRAVAUX D'ENTRETIEN ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE, ET DÉPENSES D'EXPLOITATION  
DES RIVIÈRES ET CANAUX.

ART. 90. — LITT. A. — *Meuse.*

Augmentation : 60,000 francs.

Cette somme est destinée à couvrir les dépenses à résulter des travaux de reconstruction de portes d'écluses, murs d'eau, perrés, etc. Ces ouvrages sont en mauvais état. L'exécution prochaine de ces travaux est reconnue nécessaire.

LITT. B. — *Ourthe canalisée.*

Augmentation : 20,000 francs.

Cette somme est destinée à couvrir les dépenses à résulter des travaux de renouvellement de deux ponts-levis à Angleur, des portes d'aval de l'écluse n° 1 et d'ouvrages d'art qui sont en mauvais état.

LITT. F. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*

2<sup>e</sup> SECTION.

Augmentation : 20,000 francs.

Cette somme est destinée à couvrir les dépenses à résulter des travaux de dévasement extraordinaire de la cunette du canal, entre les écluses 5-6 et 9-10.

L'exécution de ces travaux est reconnue nécessaire dans l'intérêt de la navigation.

LITT. K. — *Sambre canalisée.*

Augmentation : 16,000 francs.

Cette somme est nécessaire :

- 1<sup>o</sup> Pour les travaux de remplacement, par un tablier métallique, du tablier en bois du pont-levis de Merbes-le-Château;
  - 2<sup>o</sup> Pour les travaux de renouvellement de portes d'écluses.
- Ces ouvrages sont en mauvais état.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.

ART. 100. — LITT. G. — *Escaut.*

Crédit primitif . . . . .	fr.	47,600	»
Crédit nouveau . . . . .	fr.	19,600	»
		<hr/>	
Soit une diminution de . . . . .	fr.	28,000	»
		<hr/>	

La somme de 28,000 francs était destinée aux travaux de construction de maisons pour le logement de gardes-rivière, chargés du service télégraphique le long de l'Escaut maritime à Wetteren et à Tamise.

Cette somme peut être supprimée pour la raison que ces travaux pourront être effectués au moyen de la somme de 93,000 francs qui reste disponible sur le crédit spécial alloué le 14 août 1881 pour installations télégraphiques le long des rivières et canaux.

*Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce,  
à Gand.*

ART. 106. LITT. B. — Crédit primitif . . . . .	fr.	25,000	»
Crédit nouveau . . . . .		3,000	»
		<hr/>	
Soit une diminution de . . . . .	fr.	20,000	»
		<hr/>	

Cette somme de 20,000 francs était destinée aux travaux de consolidation des berges du canal au moyen de revêtements en briques, de renforcement des digues entre Bruges et Ostende, et à divers travaux d'amélioration.

Cette somme peut être supprimée, parce qu'il n'y aura pas de baisse d'eau en 1883 et que les travaux devront être ajournés jusqu'à la campagne de 1884.

ART. 30 (ancien). — (Supprimé.) *Durme.*

Crédit primitif . . . . .	fr.	14,000	»
Crédit nouveau . . . . .		»	
		<hr/>	
Crédit à supprimer . . . . .	fr.	14,000	»
		<hr/>	

Cette somme de 14,000 francs était destinée à la construction d'une maison pour le logement du garde rivière, chargé du service télégraphique le long de la Durme, à Waesmunster.

Elle peut être supprimée pour la même raison que celle invoquée ci-dessus à l'article 21, litt. C, 4° (Escaut).

ART. 32 (ancien). — (Supprimé.) *Rupel.*

Crédit primitif. . . . .	fr.	16,000	»
Crédit nouveau . . . . .		»	
		<hr/>	
Crédit à supprimer . . . . .	fr.	16,000	»
		<hr/>	

Cette somme de 16,000 francs était destinée à la construction d'une maison pour le logement du garde rivière, chargé du service télégraphique le long du Rupel, à Boom.

Elle peut être supprimée pour la même raison que celle invoquée à l'article 21, litt. C, 4° (Escaut).

ART. 34 (ancien). — (Supprimé.) *Nèthe inférieure.*

Crédit primitif . . . . .	fr.	14,000	»
Crédit nouveau . . . . .		»	
		<hr/>	
Crédit à supprimer . . . . .	fr.	14,000	»
		<hr/>	

Cette somme de 14,000 francs était destinée à la construction d'une maison pour le logement du garde rivière, chargé du service télégraphique le long de la Nèthe inférieure, à Rumpst.

Elle peut être supprimée pour la même raison que celle invoquée ci-dessus à l'article 21, litt. C, 4° (Escaut).

## PORTS, COTES, PHARES ET FANAUX.

## TRAVAUX D'ENTRETIEN EXTRAORDINAIRES.

ART. 114. — *Port d'Ostende.*

Crédit primitif des charges extraordinaires et temporaires du projet de Budget de 1883 . . . . .	fr. 685,500 »
Crédit nouveau des charges extraordinaires et temporaires du Budget amendé de 1883 . . . . .	785,500 »
	<hr/>
Soit une augmentation de . . . . .	fr. 100,000 »

Une somme de 50,000 francs environ est destinée à exécuter les travaux de renouvellement d'une partie des tablettes de la grande digue de mer à Ostende. Les tablettes actuelles sont en mauvais état; elles sont insuffisantes pour résister aux forts coups de mer. Leur renouvellement est de plus absolument nécessaire pour permettre de poursuivre les travaux de dallage de la grande digue de mer dans de bonnes conditions. Ce travail forme la continuation de celui en cours d'exécution.

Environ 50,000 francs seront affectés au renouvellement et à la consolidation de diverses parties d'estacades.

## TRAVAUX D'AMÉLIORATION.

ART. 115. — *Port d'Ostende.*

Crédit primitif . . . . .	fr. 200,000 »
Crédit nouveau . . . . .	250,000 »
	<hr/>
Augmentation. . . . .	50,000 »

Il conviendra de porter à 250,000 francs le crédit de 200,000 francs pétitionné à cet article, attendu que, par suite de l'exécution de certains ouvrages dans l'avant-port, les chasses devront être supprimées et qu'il sera nécessaire de suppléer à leur effet par des dragages plus importants.

## SECTION V. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.

ART. 119. — *Études de projets, frais de levé de plans, achat d'instruments, matériel, impressions, etc., frais d'adjudications.*

La somme portée au projet primitif de Budget de 1883, est de . . . . .	fr. 80,000 »
Il convient de porter cette somme à . . . . .	100,000 »
	<hr/>
Ce qui constitue une augmentation de . . . . .	fr. 20,000 »

Les dépenses qui ont été imputées sur cette allocation, en 1880, se sont élevées à plus de 115,000 francs.

Le crédit alloué pour l'exercice 1881 (80,000 francs) a été reconnu insuffisant. Un crédit supplémentaire de 41,000 francs a été alloué pour couvrir cette insuffisance, par une loi du 30 janvier 1882, ce qui a porté l'allocation à 121,000 francs.

Il faudra solliciter un second crédit supplémentaire de 16,000 francs pour pouvoir faire face à toutes les dépenses qui doivent encore être imputées sur cette allocation.

Enfin, à la date de ce jour (15 octobre 1882), le crédit de 80,000 francs porté au Budget de 1882 pour couvrir les dépenses de l'espèce est déjà complètement absorbé, de sorte que, pour l'exercice en cours, il y aura encore lieu de solliciter un crédit supplémentaire.

Cet exposé justifie, semble-t-il, amplement l'augmentation de 20,000 francs proposée au Budget de 1883.

Cette augmentation pourrait être inscrite comme charge extraordinaire et temporaire.

#### SECTION VI. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

##### ART. 120. — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement.*

L'allocation portée au projet de Budget primitif était de 1,055,875 francs.

Il n'est en réalité sollicité aucun nouveau crédit. Cependant une somme de 6,220 francs devra être transférée de cette allocation au Budget de l'Instruction publique. Cette somme est destinée à faire face :

1° Aux augmentations de traitement jusqu'à concurrence de 3,120 francs accordées à divers ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées détachés à l'École du génie civil de Gand.

2° Au traitement d'un sous-ingénieur des ponts et chaussées à attacher comme professeur à ladite école.

Le transfert dont il s'agit ne pourra toutefois avoir pour conséquence de diminuer ladite allocation, attendu :

1° Qu'il a fallu accorder des augmentations de traitement jusqu'à concurrence de 3,120 francs aux ingénieurs et conducteurs qui ont remplacé, dans le cadre d'activité, leurs collègues précités détachés à l'École du génie civil,

Et 2° qu'il faudra remplacer, dans le cadre d'activité, le sous-ingénieur des ponts et chaussées à attacher à ladite école.

L'allocation reste donc fixée à son taux actuel de 1,055,875 francs, qui se décompose comme il suit :

Charges ordinaires et permanentes . . . . .	928,330 »
Id. extraordinaires et temporaires. . . . .	127,525 »
	<hr/>
TOTAL. . . fr.	1,055,875 »
	<hr/>

ART. 121. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées; frais divers des jurys d'examen.*

Il a été voté, pour ce service, au Budget de 1882, un crédit global de . . . . . fr. 1,146,365 »  
supérieur, par conséquent, de 30,000 francs au crédit porté au projet primitif de Budget de 1885 . . . . .

Il y a lieu de le diminuer d'une somme de . . . . . 2,550 »  
représentant le traitement, à transférer, conformément aux précédents, au Budget du Ministère de l'Instruction publique, pour le traitement d'un commis-dessinateur des ponts et chaussées détaché à l'École du génie civil de Gand.

RESTE. . . fr. 1,144,015 »

Mais, d'autre part, il doit être augmenté des sommes ci-après, savoir :

1<sup>o</sup> Traitement d'un commis-dessinateur des ponts et chaussées appelé à remplacer dans le cadre d'activité l'employé de même grade qui est détaché à l'École du génie civil de Gand . . . . . fr. 2,550 »

2<sup>o</sup> Augmentation des traitements des quatre commis-télégraphistes détachés au service de la Meuse. . . . . 800 »

Une somme de 7,200 francs a été allouée au Budget de 1882, pour faire face aux traitements de ces commis, qui continuent à participer à l'avancement avec leurs collègues de l'administration des télégraphes. Cette somme représentait le montant des traitements dont ces agents jouissaient alors.

Depuis, l'administration des télégraphes a accordé auxdits commis des augmentations de traitement jusqu'à concurrence de 800 francs. C'est en vue de faire face à cette dépense qu'un crédit équivalent est sollicité.

5<sup>o</sup> Complément du crédit de 12,000 francs nécessaire aux traitements et indemnités des agents à attacher au service télégraphique à

A REPORTER . . . fr.	3,150 »	1,144,015 »
----------------------	---------	-------------

REPORT . . . . fr.	5,150 »	1,144,015 »
organiser le long du bas Escaut et des affluents de ce fleuve soumis à la marée.		
Une somme de 6,000 francs était comprise pour cet objet dans l'augmentation de 30,000 francs accordée par la Législature, lors du vote du Budget de l'exercice 1882.		
Il reste donc à solliciter une somme de . fr.	6,000 »	
4° Indemnités aux personnes étrangères à l'administration et aux agents de l'État chargés de recueillir les observations aux udomètres établis dans le pays . . . . .		
	5,000 »	
Il existe actuellement 127 postes udométriques, dont 50 environ sont desservis par des personnes étrangères à l'administration.		
C'est en vue de pouvoir rémunérer ces personnes et accorder une légère indemnité aux agents de l'État chargés des observations dont il s'agit, que le crédit de 5,000 francs est pétitionné.		
5° Indemnités de chauffage, d'éclairage et de régularité de service aux agents auxiliaires des ponts et chaussées chargés du service télégraphique sur les voies navigables du bassin de la Meuse. . . . .		
	2,500 »	
6° Traitement de quatre gardes-rivières sur la partie de l'Escaut comprise entre la frontière française et Gand . . . . .		
	5,200 »	
La nomination de ces nouveaux agents a été reconnue indispensable pour assurer convenablement le service de surveillance des travaux et la police le long du fleuve.		
7° Traitement et indemnité de logement d'un pontonnier au pont de Terdonck, sur le canal de Gand à Terneuzen, repris par l'État, en vertu d'un arrêté royal du 4 août 1885 . . . . .		
	1,000 »	
8° Traitement d'un messager à attacher au service spécial de l'Escaut maritime . . . . .		
	1,200 »	
9° Traitement d'un aide-éclusier à l'écluse d'Hermalle-sous-Argenteau, sur la Meuse . . . . .		
	800 »	
Les manœuvres du barrage établi en cette écluse présentent des difficultés telles qu'il a été reconnu indispensable d'attacher un second aide-éclusier à ladite écluse.		
10° Traitement du mécanicien à charger de la conduite de la machine d'alimentation du bief supérieur du canal de Roulers à la Lys, à Cachtem . . . . .		
	1,000 »	
A REPORTER . . . . fr.	25,850 »	1,144,015 »

REPORT . . . . . fr.	28,850 »	1,144,015 »
11° Indemnités de logement à divers agents des voies navigables non pourvus d'habitations de l'État . . . . .	1,500 »	
12° Indemnité à l'éclusier de l'écluse n° 4 du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut .	560 »	
<p>Le préposé à la manœuvre de l'écluse précitée se trouve souvent dans la nécessité de s'adjoindre à ses frais un ouvrier pour assurer régulièrement le service qui lui incombe.</p> <p>C'est en vue de tenir compte à cet agent des frais dont il s'agit qu'une indemnité de 560 francs doit lui être allouée.</p> <p>Cette somme n'est pas prévue au Budget.</p>		
13° Augmentation de traitement accordée au personnel de l'écluse du Kattendijk, à Anvers, et traitement du pontonnier chargé de la manœuvre du pont roulant établi sur cette écluse . . . . .	1,125 »	
<p>Aux termes d'une convention intervenue entre la ville d'Anvers et le Département des Travaux publics, celui-ci doit prendre à sa charge la moitié du montant des traitements du personnel de l'écluse précitée.</p> <p>Ces traitements ont été augmentés par la ville d'Anvers, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1882, jusqu'à concurrence d'une somme de 750 francs; la moitié de cette somme, soit 375 francs, est à la charge de l'État . . . . . fr. 375 »</p> <p>D'un autre côté, il a été construit pendant l'année dernière un pont roulant sur ladite écluse</p> <p>Aux termes d'une convention intervenue, le 19 décembre 1881, entre la ville d'Anvers et le Département des Travaux publics, le traitement du préposé à la manœuvre du pont précité incombe à l'État, pour la moitié.</p> <p>Ce traitement ayant été fixé à 1,500 francs, il y a lieu de prévoir au Budget une somme de . . . . . 750 »</p>		
Comme ci-dessus. . . . . fr.	1,125 »	
TOTAL des augmentations . . . . . fr.	<u>28,855 »</u>	<u>28,855 »</u>
L'allocation totale sera donc portée à . . . . . fr.		<u>1,172,850 »</u>

qui se décompose de la manière suivante :

Charges ordinaires et permanentes. . . . .	fr. 1,125,594 »
Id. extraordinaires et temporaires . . . . .	49,256 »
	<hr/>
Comme ci-dessus. . . . .	fr. 1,172,850 »
	<hr/>

ART. 122. — *Frais des jurys d'examen et du conseil de perfectionnement ; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'École spéciale du génie civil.*

Somme portée au projet primitif . . . . .	fr. 20,000 »
Il convient de porter cette somme à . . . . .	25,000 »
	<hr/>
Soit une augmentation de . . . . .	fr. 5,000 »
	<hr/>

Le nombre toujours croissant d'élèves à l'École du génie civil justifie l'augmentation dont il s'agit.

En effet les frais des jurys, qui ne se sont élevés en 1880 qu'à 9,064 francs, ont occasionné, en 1881, une dépense de 12,458 francs.

Cette dépense sera plus considérable encore pour 1882, et tout fait prévoir qu'elle augmentera encore en 1885.

Le nombre d'élèves envoyés en mission en 1880 était respectivement de 55 élèves-ingénieurs et de 17 élèves-conducteurs

En 1881, ce nombre s'est élevé à 56 et à 21, et en 1882, il est de 59 et de 26

La somme qui a pu être distribuée auxdits élèves à titre d'indemnité du chef de leur mission, était de 10,956 francs en 1880, elle se trouvait réduite à 7,542 francs en 1881.

Il en est résulté que les élèves qui avaient obtenu, pour 1880, une indemnité moyenne de 219 francs, ont vu cette indemnité réduite à 155 francs, pour 1881.

Elle sera encore d'un chiffre inférieur pour 1882 et diminuera probablement encore pour 1883, si le crédit n'est pas augmenté.

C'est donc en vue de remédier à cet état de choses, que l'augmentation de 5,000 francs est pétitionnée.

7<sup>me</sup> SECTION. — PERSONNEL DU SERVICE DES BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 123. — *Traitements et indemnités des architectes et autres agents. Frais d'habillement des gardiens des monuments.*

Crédit demandé . fr. 89,050 »

L'administration des postes et télégraphes reprenant à partir du 1<sup>er</sup> janvier

1883 le service de l'entretien des bâtiments situés au dehors des chemins de fer de l'État et de ses dépendances, une somme de 8,650 francs qui représente les traitements et les frais de route des deux architectes attachés à ce service, devrait être transférée au Budget du Département des Travaux publics de l'exercice 1883.

Mais, par contre, l'importance du service des bâtiments civils exige que le personnel soit renforcé par suite des nouvelles constructions qui seront entreprises, en 1883, notamment le nouvel Observatoire, l'Hôtel des Postes et l'appropriation des bâtiments du Parc Léopold pour le Musée d'histoire naturelle, de sorte qu'il y a lieu de maintenir le chiffre de 89,050 francs voté pour 1882.

ART. 124. — *Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel et fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles; chauffage et éclairage des bureaux; menues dépenses; frais d'adjudication.*

Le crédit demandé de 8,000 francs est égal à celui alloué depuis plusieurs années.

5<sup>e</sup> DIRECTION. — SERVICE DES MINES.

CHAPITRE III.

ART. 127. — *Personnel du corps des mines; traitements et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs.*

L'allocation portée de ce chef au Budget de l'année 1882. était de 523,350 francs.

En vue de poursuivre la réorganisation du service des mines et de placer les ingénieurs des mines dans une position plus en rapport avec celle des fonctionnaires des autres services de l'État, il y a lieu de porter cette allocation à 551,350 francs. D'où une augmentation de 8,000 francs.

ART. 131. — *Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publications de documents statistiques.*

Il y a lieu de maintenir, comme charges extraordinaires, une somme de 8,000 francs pour complément des frais de publication de la carte au 1/20,000 du bassin de Charleroi, et pour pourvoir, aux termes du nouveau règlement sur les machines à vapeur, les agents de l'État chargés de la surveillance de ces appareils, de manomètres-étalons de contrôle.

## CHAPITRE VII.

## COMMISSION POUR LA REVISION DES RÈGLEMENTS MINIERS.

ART. 136. — *Frais de route et de séjour. — Frais d'expériences, etc.* . . . . .fr. 2,000 »

Les travaux de la Commission chargée de l'étude de la revision des règlements miniers ne pourront être terminés qu'en 1883. Il y a donc lieu de maintenir le crédit de 2,000 francs voté pour 1882, non compris les impressions qui tomberont à charge de l'article général « *Impressions, etc.* »



BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.



AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.



*Modifications à introduire au projet du Budget du Ministère de l'Intérieur  
pour l'exercice 1883.*



## Modifications à introduire au projet de Budget du

CHA- PITRE.	ARTICLE et littora.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	AUGMENTATIONS.	
			CHARGES ordinaires.	CHARGES extraordinaires.
		<b>Administration centrale.</b>		
		<i>Personnel.</i>		
I	2	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, etc.	a) 372,580	"
		<b>Matériel.</b>		
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses. Bibliothèque centrale. — Acquisition et reliure d'ouvrages; frais de rédaction du catalogue . . . . .	b) 55,000 c) 2,000 d) 5,000	" " 2,000 "
		<b>Frais de déplacement.</b>		
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires. . . . .	e) 23,900 f) 3,800	" "
		<b>Honoraires des avocats.</b>		
	4bis	Honoraires des avocats du Département. . . . .	g) 50,000	"
		<b>Pensions et secours.</b>		
II	5-6 nouveau	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. . .	h) 2,800	"
	6-7	Subvention à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux. . .	i) 2,000	"
	7-8	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés . . .	j) 4,175	"
		<b>Statistique générale.</b>		
III	8-9	Jetons de présence des membres de la Commission centrale de statistique; indemnité du secrétaire et du bibliothécaire; frais de bureau de la Commission centrale et des Commissions provinciales, etc., etc. . . . .	"	"

## Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1883.

DIMINUTIONS.		ALLOCATIONS portées au projet de Budget.	TOTALS modifiés.	Observations.
CHARGES ordinaires.	CHARGES extraordinaires.			
»	»	333,114 »	707,694 »	a) Cette somme a été transférée des articles 2 et 4 du Budget des Travaux publics au Budget de l'Intérieur, comme représentant la part du service des ponts et chaussées et des mines dans les services communs.
»	»	60,000 » (charges ord.)	106,000 »	b) Idem de l'article 5.
»	»	4,000 » (charges ext.)		c) Augmentation. Voir la note explicative n° 1.
»	»	»	»	d) Augmentation. Voir la note explicative n° 2.
»	»	4,500 »	52,000 »	e) Cette somme a été transférée de l'article 5 du Budget des Travaux publics au Budget de l'Intérieur, comme représentant la part du service des ponts et chaussées et des mines dans les services communs. f) Voir la note explicative n° 3.
»	»	»	30,000 »	g) Cette somme a été transférée de l'article 6 du Budget des Travaux publics au Budget de l'Intérieur, comme représentant la part du service des ponts et chaussées et des mines dans les services communs. Cette somme représente le chiffre des honoraires alloués aux avocats chargés des affaires contentieuses du service des ponts et chaussées.
»	»	10,000 »	12,800 »	h) Cette somme a été transférée de l'article 104 du Budget des Travaux publics.
»	»	33,000 »	33,000 »	i) Voir la note explicative n° 4.
»	»	11,000 »	15,175 »	j) Cette somme a été transférée de l'article 105 du Budget des Travaux publics.
»	»	»	»	k) <i>Changement de libellé.</i> — Le mot en italique a été introduit en vue de régulariser la position du titulaire de l'emploi de bibliothécaire de la Commission centrale de statistique.

## Modifications à introduire au projet de Budget du

CHA- PIÈRE.	ARTICLE et littéra.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	AUGMENTATIONS.	
			CHARGES ordinaires.	CHARGES extraordinaires.
		<b>Frais de l'administration dans les provinces.</b>		
IV.	10-11	Traitements des employés, gens de service et gens de peine :		
		Province d'Anvers . . . . . 102,008 »		
		— de Brabant . . . . . 134,985 »		
		— de la Flandre occidentale . . . . . 128,769 »		
		— de la Flandre orientale . . . . . 132,700 »		
		— du Hainaut . . . . . 126,923 »	a) 33,955 »	•
		— de Liège . . . . . 115,905 »		
		— de Limbourg . . . . . 81,685 »		
		— de Luxembourg . . . . . 75,737 »		
		— de Namur . . . . . 103,024 »		
	12-15 Litt. A.	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement . . . . .	b) 2,000 »	»
VII.	23-24	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales; prix en argent, armes, épinglettes, etc. Personnel du tir et dépenses diverses. . . . .	»	c) 10,000 »
		<b>Agriculture.</b>		
X.	28-29	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin, bourses, etc. . . . .	d) 7,000 »	»
	30-31	Conseil supérieur et Commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du Conseil supérieur et des Commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale: dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne, et pour les mesures à prendre dans le but de repeupler les rivières et les canaux; dépenses diverses. . . . .	e) 15,000 »	e) 100,000 »
	32-33	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des Commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles . . . . .	f) 6,000 »	»

## Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1883.

DIMINUTIONS.		ALLOCATIONS portées au projet de Budget.	TOTALS modifiés.	Observations.
CHARGES ordinaires.	CHARGES extraordinaires.			
		985,965 » ch. ordinaires.	1,003,416	a) Augmentation demandée en vertu du règlement organique du 31 décembre 1879.
		5,500 » ch. extraordinaires.		
		461,400	465,400	b) Cette somme est destinée à parfaire le crédit demandé au projet de Budget.
		69,200	79,200	c) Un subside extraordinaire de 10.000 francs est demandé pour couvrir les frais de concours extraordinaires qui auront lieu l'année prochaine, à l'occasion du 25 <sup>e</sup> anniversaire de l'institution du Tir national. — L'allocation annuelle portée au Budget, fixée d'après les besoins ordinaires, ne permet pas de couvrir cette dépense.
		125,000	132,000	d) Voir la note explicative n° 5.
		181,700	296,700	e) Voir la note explicative n° 6.
		103,400	109,400	f) Voir la note explicative n° 7.

*Modifications à introduire au projet de Budget du*

CHA- PIERRE.	ARTICLE et littérn.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	AUGMENTATIONS.	
			CHARGES ordinaires.	CHARGES extraordinaires.
		<b>Industrie.</b>		
XII.	59-10	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. — Bourses d'études aux élèves. . . . .	a) 5,000	»
	41-42	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux Sociétés de secours mutuels, etc., etc. . . . .	»	b) 10,000
		<b>Poids et mesures.</b>		
XIII.	49-50	Matériel. — Frais de la Commission consultative et du bureau international des poids et mesures. . . . .	»	c) 1,200
		<b>Lettres et sciences.</b>		
XIV.	50-51 lit. j	Bulletin bibliographique; traduction et analyse des publications faites à l'étranger . . . . .	»	»
	55-56	Bibliothèque royale. — Personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général . . . . .	e) 11,000	»
	56-57	Bibliothèque royale. — Matériel et acquisitions . . . . .	f) 14,000 g) 11,050	»
	59-60	Jardin Botanique de l'État; dépenses de personnel, de matériel, de culture et de publication des annales de l'établissement. . . . . h).	»	»
	62-63	Archives de l'État dans les provinces; personnel. . . . .	i) 500	»
		<b>Beaux-Arts.</b>		
XV.	75-74	Musée royal d'armures et d'antiquités; matériel et acquisitions, etc. . . . .	j) 7,000	»

## Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1885.

DIMINUTIONS		ALLOUATIONS portées au projet de Budget	TOTALS modifiés	Observations
CHARGES ordinaires	CHARGES extraordinaires			
"	"	52,000	55,000	a) Voir la note explicative n° 8
"	"	21,450	31,450	b) Voir la note explicative n° 9
"	"	12,000	15,200	c) Voir la note explicative n° 10.
"	d) 25,000	207,700	182,700	d) Ce crédit a été transféré aux articles 56 et 57
"	"	78,500	89,500	e) Le service du bulletin bibliographique institué au Ministère de l'Intérieur et prévu au lit J de l'article 50, ayant été rattaché à la Bibliothèque pour y former une section nouvelle dite des périodiques, le crédit de 25 000 francs inscrit pour ce service à l'article 50 précité est transféré aux articles 56 et 57 d'après les besoins constatés de personnel et de matériel — La somme de 11,000 francs portée en augmentation représente les dépenses du personnel
"	"	60,000	85,050	f) Cette augmentation constitue le complément du crédit de 25,000 francs qui doit servir à assurer le marche du service de la section des périodiques.
"	"	"	"	g) Cette somme est destinée à couvrir la dépense à résulter de l'éclairage par l'électricité de la salle de travail de la section des périodiques.
"	"	"	"	h) Le libellé de cet article est modifié à la demande de la Cour des Comptes, par l'adjonction des mots <i>et de publication des Annales de l'établissement</i>
"	"	55,750	59,250	i) Cette somme est destinée à parfaire le montant des traitements acquis.
"	"	44,800	51,800	j) Par suite de la nouvelle donation faite à l'Etat, par M. de Meester de Ravenstem, de sa collection de médailles consulaires et de monnaies romaines, la plus belle collection du genre qui existe en Belgique, et en prévision des nouveaux dons que le généreux donateur se propose de faire, il a été indispensable, afin de pouvoir disposer au Musée de salles complémentaires nécessaires pour exposer l'ensemble de ces collections de louer une nouvelle maison, sise n° 116, boulevard de Waterloo, à l'effet d'y déposer les collections d'antiquités égyptiennes, assyriennes, grecques, étrusques, romaines, belgo-romaines et belgo-franques, appartenant au Gouvernement, ainsi que les empreintes de sceaux au nombre de plus de 20,000 — La somme de 7,000 francs est demandée pour payer le prix de la location de cette maison, pour l'année 1885 — Un crédit supplémentaire de 3,500 francs sera rattaché au budget de 1882 pour la location du second semestre de 1882 — Le bail qui pourra être renouvelé, est consenti pour un terme de six années, prenant cours le 1 <sup>er</sup> juillet 1882

## Modifications à introduire au projet de Budget du

CHA- PITRE.	ARTICLE et littéra.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	AUGMENTATIONS.	
			CHARGES ordinaires.	CHARGES extraordinaires.
XV.	79-80	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique. . . . .	a) 2,000	•
	80-81	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel . . . . .	b) 3,500	•
		<b>Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.</b>		
		<b>1<sup>re</sup> SECTION.</b>		
	7 ancien. 86 nouveau.	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides. . . . .	c) 4,513,228	•
XVII.	Litt. A.	Entretien ordinaire des routes, ainsi que du Parc public de Laeken; entretien de nouvelles sections en 1883 . . . . .	d) 85,000	•
	8-87	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes . . . . .	e) 41,000	•
		<b>SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.</b>		
	9-88	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État, travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles; loyers; établissement et entretien de squares; acquisitions d'immeubles; objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc. . . . .	f) 600,000	•
	10-89	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter aux bâtiments civils situés à Bruxelles et dans les provinces. — Établissement de paratonnerres, acquisition d'appareils extincteurs d'incendie. . . . .	•	{ f) 221,000 g) 89,000
		<b>SECTION 5. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.</b>		
	11-90	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . . .	h) 1,106,000	h) 756,000
	Litt. A.	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. . . . .	•	i) 60,000
	Litt. B.	Rivière et canal de l'Ourthe . . . . .	j) 20,000	•
	Litt. F.	Canal de jonction de la Meuse à l'Escout (2 <sup>e</sup> section). . . . .	•	k) 20,000
	Litt. G.	Sambre canalisée. . . . .	•	l) 16,000

## Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1883.

DIMINUTIONS		ALLOCATIONS portées au projet de Budget	TOTAL UN modifié	Observations.
CHARGES ordinaires	CHARGES extraordinaires			
•		149,660	151 660	a) Cette somme est destinée à couvrir les frais de chauffage et d'entretien de la maison louée en vue de l'installation du Musée d'instruments de musique de l'institution — Voir la note explicative n° 11
•	•	70,708	74,008	b) Cette somme est nécessaire pour compléter le traitement du professeur de la classe de perfectionnement de violon ainsi que pour permettre la nomination en qualité de professeurs de deux professeurs adjoints de solfège et la régularisation de la position d'un professeur-adjoint de violon
•	•	•	4,598,228	c) Cette somme a été transférée du Budget des Travaux publics au Budget de l'Intérieur d) Voir la note explicative n° 12
•	•	•		
•	•	•	41,000	e) Cette somme a été transférée du Budget des Travaux publics au Budget de l'Intérieur
•			600,000	f) Ces sommes ont été transférées du Budget des Travaux publics au Budget de l'Intérieur
•			510 000	g) Voir la note explicative n° 12.
•	•		1,126,000 ch. ordinaires	h) Ces sommes ont été transférées du Budget des Travaux publics au Budget de l'Intérieur i), j), k), et l) Voir la note explicative n° 12
•	•		•	
•			852,000 ch. extraordinaires	
•			•	

## Modifications à introduire au projet de Budget

CHA- PIÈRE.	ARTICLE et littéra.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	AUGMENTATIONS.	
			CHARGES ordinaires.	CHARGES extraordinaires.
		TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.		
		<i>Bassin de la Meuse.</i>		
12-91		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. . . . .	»	a) 150,000 »
15-92		Rivière et canal de l'Ourthe. . . . .	»	20,000 »
14-93		Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse à Visé . . . . .	»	14,000 »
15-94		Canal de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .	»	10,000 »
16-95		— de jonction de la Meuse à l'Escaut. . . . .	»	8,000 »
17-96		— d'embranchement vers le camp de Beverloo . . . . .	»	5,000 »
18-97		— — vers Hasselt. . . . .	»	10,000 »
19-98		Sambre canalisée . . . . .	»	15,000 »
20-99		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements . . . . .	»	20,000 »
		<i>Bassin de l'Escaut.</i>		
21-100		Escaut. . . . .	»	47,600 »
22-101		Canal de Mous à Condé. . . . .	»	44,000 »
23-102		— de Pommerœul à Antoing. . . . .	»	45,000 »
24-103		Lys. . . . .	»	4,800 »
25-104		Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord . . . . .	»	4,500 »
26-105		— de Roulers à la Lys. . . . .	»	5,000 »
27-106		— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand. . . . .	»	25,000 »
28-107		— de Gand à Terneuzen. . . . .	»	18,900 »
29-108		Canaux le Moervaert et la Zuidlede . . . . .	»	750 »
30- —		Durme. . . . .	»	14,000 »
31-109		Dendre . . . . .	»	1,000 »
32- —		Rupel. . . . .	»	16,000 »
33-110		Dyle et Demer. . . . .	»	5,000 »
34- —		Petite Nèthe canalisée. . . . .	»	14,000 »

## du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1883.

DIMINUTIONS.		ALLOCATIONS portées au projet de Budget.	TOTALS modifiés	Observations.
CHARGES ordinaires	CHARGES extraordinaires.			
»	»	•	150,000	»
»	»	»	20,000	»
»	»	»	14,000	»
»	»	»	10,000	»
»	»	»	8,000	»
»	»	»	3,000	»
»	»	»	10,000	»
»	»	»	15,000	»
»	»	»	20,000	»
»	b) 28,000	»	19,600	» b) Voir la note explicative n° 12.
»	»	»	44,000	»
»	»	»	45,000	»
»	»	»	4,800	»
»	»	»	4,500	»
»	»	»	3,000	»
»	c) 20,000	»	3,000	» c) Voir la note explicative n° 12.
»	»	»	18,000	»
»	»	»	750	»
»	d) 14,000	»	»	» d) Voir la note explicative n° 12.
»	»	»	1,000	»
»	e) 10,000	»	»	» e) Voir la note explicative n° 12
»	»	»	5,000	»
»	f) 14,000	»	»	» f) Voir la note explicative n° 12

## Modifications à introduire au projet du Budget du

CHA- PITRE.	ARTICLE et littorn.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	AUGMENTATIONS.	
			CHARGES ordinaires.	CHARGES extraordinaires.
		<i>Bassin de l'Yser.</i>		
55-111		Yser. . . . .	"	a) 87,000 "
		<i>Plantations.</i>		
56-112		Plantations nouvelles. . . . .	a) 25,000 "	"
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>		
57-115		Établissements éventuels de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances. . . . .	a) 55,000 "	"
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.		
58-114		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux. . . . .	a) 589,500 "	a) 685,500 "
	Litt. a	Port d'Ostende. . . . .	"	b) 100,000 "
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>		
59-115		Port d'Ostende. . . . .	"	a) 200,000 "
40-116		Port de Nieuport. . . . .	"	c) 50,000 "
41-117		Port de Blankenberghe. . . . .	"	a) 10,000 "
42-118		Côtes. . . . .	"	a) 6,000 "
			"	a) 175,000 "
		SECTION 5. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.		
45-119		Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications. . . . .	a) 45,500 "	a) 54,500 "
				b) 20,000 "
		SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.		
44-120		Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement. . . . .	a) 928,350 "	a) 27,525 "
			c) 6,220 "	"
45-121		Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen. . . . .	a) 1,097,109 "	a) 4 256 "
			f) 28,835 "	"
46-122		Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil. . . . .	a) 20,000 "	"
			g) 5,000 "	"

## Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1885.

DIMINUTIONS.		ALLOCATIONS portées au projet de Budget.	TOTALS modifiés.	Observations.
CHARGES ordinaires.	CHARGES extraordinaires.			
°	°	°	87,000	a) Cette somme a été transférée du Budget des Travaux publics au Budget de l'Intérieur.
°	°	°	25,000	
°	°	°	35,000	
°	°	°	589,500	
°	°	°	785,500	b) Voir la note explicative n° 12.
°	°	°	250,000	c) Voir la note explicative n° 13.
°	°	°	10,000	
°	°	°	6,000	
°	°	°	175,000	
°	°	°	45,500	
°	°	°	54,500	d) Voir la note explicative n° 12.
°	°	°	1,055,875	
e) 6,220	°	°	°	e) Voir la note explicative n° 12.
°	°	°	°	
f) 2,350	°	°	1,123,594	f) Voir la note explicative n° 12.
°	°	°	49,256	
°	°	°	25,000	
°	°	°	°	g) Voir la note explicative n° 12.

*Modifications à introduire au projet du Budget du*

CHAPITRE.	ARTICLE et littéra.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	AUGMENTATIONS.	
			CHARGES ordinaires.	CHARGES extraordinaires.
		<b>SECTION 7. — SERVICE DES BATIMENTS CIVILS.</b>		
	47-123	Traitements et indemnités des architectes et autres agents. — Frais d'habillement des gardiens de monuments . . . . .	a) 89,050	»
	48-124	Études de projets, achats d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, menues dépenses; frais d'adjudications. . . . .	a) 8,000	»
		<b>Mines.</b>		
XVIII.		<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — PERSONNEL DU CONSEIL.</b>		
	49-125	Personnel du conseil des mines. — Traitements; frais de route. . . . .	a) 41,570	»
	50-126	Matériel. . . . .	a) 1,640	»
		<b>SECTION 2. — PERSONNEL DU CORPS.</b>		
	51-127	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs. . . . .	a) 323,350 b) 8,000	»
	52-128	Frais des jurys d'examen du conseil de perfectionnement, et missions des élèves ingénieurs de l'école spéciale des mines . . . . .	a) 10,000	»
	53-129	Confection de la carte générale des mines. . . . .	»	a) 20,000
		<b>SECTION 3. — CAISSES DE PRÉVOYANCE</b>		
	54-130	Subsides aux Caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des Caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses. . . . .	a) 45,000	»
		<b>SECTION 4. — IMPRESSIONS, ETC.</b>		
	55-131	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences. . . . .	a) 7,000	a) 8,000
XIX.		<b>Commissions.</b>		
		<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.</b>		
	98-132	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . . . .	a) 1,500	»
		<b>SECTION 2. — COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.</b>		
	99-133	Frais de route et de séjour. . . . .	a) 500	»
	100-134	Publication du Recueil; rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc. . . . .	a) 7,900	»

## Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1883.

DIMINUTIONS.		ALLOCATIONS portées au projet de Budget.	TOTALS modifiés.	Observations.
CHARGES ordinaires.	CHARGES extraordinaires.			
°	°	°	89,050 °	a) Cette somme a été transférée du Budget des Travaux publics au Budget de l'Intérieur.
°	°	°	8,000 °	
°	°	°	41,570 °	
°	°	°	1,640 °	
°	°	°	351,350 °	b) Voir la note explicative n° 12.
°	°	°	10,000 °	
°	°	°	20,000 °	
°	°	°	45,000 °	
°	°	°	15,000 °	
°	°	°	1,500 °	
°	°	°	500 °	
°	°	°	7,900 °	

*Modifications à introduire au projet du Budget du*

CHA- PITRE.	ARTICLE et littéra.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	AUGMENTATIONS.	
			CHARGES ordinaires.	CHARGES extraordinaires.
		<b>SECTION 3. — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.</b>		
	102-135	Frais de déplacement des membres et dépenses accessoires . . . . .	a) 1,500 "	"
		<i>Commission de revision des règlements miniers.</i>		
	— 136	Frais de route et de séjour; impressions, expériences, etc. . . . .	"	b) 2,000 "
XX.		<i>Traitements de disponibilité.</i>		
	103-137	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	"	c) 7,000 "
XXI.	106-138	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . .	d) 2,250 "	"
		TOTAUX. . . . . fr.	10,087,860 "	5,536,551 "

*Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1883.*

DIMINUTIONS.		ALLOCATIONS portées au projet de Budget.	TOTAUX modifiés.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires.	CHARGES extraordinaires.			
.	"	"	1,500 "	a) Cette somme a été transférée du Budget des Travaux publics au Budget de l'Intérieur.
"	"	"	2,000 "	b) Voir la note explicative n° 12.
"	"	59,516 "	59,516 "	c) Cette somme a été transférée de l'article 105 du Budget des Travaux publics au Budget de l'Intérieur, comme représentant la part du service des ponts et chaussées et des mines dans les services communs.
"	"	5,900 "	8,150 "	d) Idem.
8,570 "	117,000 "	5,158,561 "	16,457,182 "	

**RÉCAPITULATION.**

Le premier projet de Budget du Ministère de l'Intérieur s'élevait à . . . . . fr.	10,158,280 »
Les sommes transférées du Budget des Travaux publics au Budget de l'Intérieur et les augmentations proposées s'élèvent à . . . . .	15,298,821 »
<b>TOTAL du Budget amendé pour 1883. . . . fr.</b>	<b>25,457,101 »</b>

*Le Ministre de l'Intérieur,*  
G. ROLIN-JAEQUEMYS.

(44)

**BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.**  
**POUR L'EXERCICE 1883.**

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>				
<i>Personnel.</i>				
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 "	"	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . . . .	707,694 "	"	
<i>Matériel.</i>				
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de rédaction du catalogue de la Bibliothèque centrale; frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> ; matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales . . . . .	100,000 "	6,000 "	800,694 .
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . . . .	32,000 "	"	
<i>Honoraires des avocats.</i>				
5	Honoraires des avocats du Département . . . . .	30,000 "	"	
<b>CHAPITRE II.</b>				
<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>				
6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	12,800 "	"	
7	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux . . . . .	35,000 "	"	
8	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés . . . . .	15,175 "	"	62,975 .
<b>CHAPITRE III.</b>				
<b>STATISTIQUE GÉNÉRALE.</b>				
9	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du secrétaire et du bibliothécaire; frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales . . . . .	32,000 "	"	32,000 .
<b>A REPORTER. . . . fr.</b>		985,669 "	6,000 "	991,669 .

## BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	985,609 »	6,000 »	991,609 »
	<b>CHAPITRE IV.</b>			
	<b>FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.</b>			
10	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces. . . . .	458,800 »	»	
11	Traitements des employés, gens de service et gens de peine :			
	Province d'Anvers . . . . .	102,098 »		
	— de Brabant . . . . .	134,985 »		
	— de la Flandre occidentale. . . . .	128,769 »		
	— de la Flandre orientale . . . . .	152,740 »		
	— du Hainaut . . . . .	126,925 »	999,916 »	5,500 »
	— de Liège . . . . .	115,905 »		
	— de Limbourg. . . . .	81,685 »		
	— de Luxembourg. . . . .	75,757 »		
	— de Namur. . . . .	103,024 »		
12	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues :			
	Province d'Anvers . . . . .	27,000 »		
	— de Brabant . . . . .	27,000 »		
	— de la Flandre occidentale. . . . .	27,000 »		
	— de la Flandre orientale. . . . .	27,000 »		
	— du Hainaut . . . . .	27,000 »	251,900 »	»
	— de Liège . . . . .	51,500 »		
	— de Limbourg. . . . .	20,700 »		
	— de Luxembourg. . . . .	20,700 »		
	— de Namur. . . . .	24,000 »		
				9,201,816 »
13	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés :			
	Traitements des commissaires . . . . .	216,500 »		
	Frais de bureau . . . . .	44,400 »		
	Traitements des employés. . . . .	190,500 »	463,400 »	»
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre en exécution le 1 <sup>er</sup> mai 1885. . . . .	12,000 »		
	<b>A REPORTER . . . . . fr.</b>	<b>3,119,685 »</b>	<b>9,500 »</b>	<b>3,193,485</b>

## POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	3,119,085	9,500	3,193,485
14	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du Royaume. . . . .	45,000	"	
15	Revision des listes électorales; exécution des numéros 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales . . . . .	10,000	"	
16	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif). . . . .	6,000	"	
17	Frais d'écritures et d'impressions relatifs aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes, pour la construction et l'ameublement de maisons d'école . . . . .	3,500	"	
<b>CHAPITRE V.</b>				
<b>MILICE.</b>				
18	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux Gouverneurs et membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. Vacations des médecins et chirurgiens. . . . .	104,000	"	
19	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Traductions. Dépenses diverses. . . . .	30,000	"	154,000
<b>CHAPITRE VI.</b>				
<b>GARDE CIVIQUE.</b>				
20	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impressions et de fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique. . . . .	24,000	"	
21	Achat, entretien et réparation des armés et objets d'équipement; magasin central. — Indemnités et salaires. — Frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers et acquisitions de théories, achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration. — Frais divers. — Une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'article 23. . . . .	13,000	"	45,500
22	Personnel du magasin central . . . . .	4,500	"	
	A REPORTER. . . . fr.	3,361,485	9,500	3,370,985

## BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	3,561,485 »	0,500 »	3,570,985 »
<b>CHAPITRE VII.</b>				
FÊTES NATIONALES.				
25	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination.	40,000 »	.	110,200 »
24	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales; prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diverses . . . . .	60,200 »	10,000 »	
<b>CHAPITRE VIII.</b>				
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.				
25	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc. . . . .	15,000 »	.	15,000 »
<b>CHAPITRE IX.</b>				
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.				
26	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 <sup>er</sup> novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions (de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés . . . . .	.	200,000 »	250,000 »
	La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée :			
	1 <sup>o</sup> A desservir de nouvelles pensions;			
	2 <sup>o</sup> A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs;			
	3 <sup>o</sup> A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.			
27	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles.	.	50,000 »	
	A REPORTER. . . . . fr.	3,485,685 »	260,500 »	3,755,185 »

## POUR L'EXERCICE 1885.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . . fr.	3,485,685 "	269,500 "	3,755,185 "
<b>CHAPITRE X.</b>				
<b>AGRICULTURE.</b>				
28	Indemnités pour bestiaux abattus . . . . . (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 28 aux articles 29 et 31, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	270,000 "	"	
29	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses . . . . .	152,000 "	"	
50	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces. . . . .	101,500 "	"	
31	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsidés pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne et pour les mesures à prendre dans le but de repeupler les rivières et les canaux; dépenses diverses . . . . .	196,700 "	100,000 "	1,221,925 "
52	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité . . . . .	108,400 "	"	
55	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles . . . . .	100,400 "	"	
54	Personnel du service des défrichements en Campine . . . . .	"	20,800 "	
55	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers . . . . .	"	20,000 "	
56	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité . . . . .	103,525 "	"	
37	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire . . . . .	51,800 "	6,000 "	
<b>CHAPITRE XI.</b>				
<b>VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.</b>				
58	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables, ainsi que pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers . . . . .	2,185,550 "	"	2,185,550 "
	A REPORTER. . . . . fr.	6,746,560 "	416,500 "	7,162,660 "

## BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	6,746,560 »	410,500 »	7,162,660 »
<b>CHAPITRE XII.</b>				
<b>INDUSTRIE.</b>				
59	Traitement et frais de route de l'inspecteur général pour les affaires d'industrie . . . . .	9,500 »	»	
40	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves. . . . .	55,000 »	»	
41	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, matériel, inspection, missions, dépenses diverses . . . . .	288,900 »	50,000 »	
42	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle ; voyages et missions ; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions ; frais résultant de la collation des décorations industrielles ; dépenses diverses ; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels . . . . .	21,450 »	10,000 »	
45	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes. . . . .	21,000 »	»	505,450 »
44	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du Recueil . . . . .	8,000 »	»	
45	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . Frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879 . . . . .	8,000 »	»	
<i>Musée de l'industrie.</i>				
46	Traitement du personnel . . . . .	27,500 »	»	
47	Laboratoire du Musée ; publication du bulletin ; bibliothèque technique et artistique ; entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses . . . . .	24,300 »	»	
<b>CHAPITRE XIII.</b>				
<b>POIDS ET MESURES.</b>				
48	Traitement des vérificateurs . . . . .	79,750 »	»	
49	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs. . . . .	55,000 »	»	125,950 »
50	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures . . . . .	12,000 »	1,200 »	
	A REPORTER. . . . . fr.	7,534,560 »	457,500 »	7,792,060 »

## POUR L'EXERCICE 1885.

Articles	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES	CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1885		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	Report fr	7,554,560 °	457,500 °	7,792,060
<b>CHAPITRE XIV</b>				
<b>LETTRES ET SCIENCES</b>				
51	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques, fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale, location d'une table d'observation à la Station zoologique de Naples, subsides aux veuves et aux orphelins déshérités par les littérateurs Van Ryswyck, Ganceet, Denis Sotiau et H. Van Pecke, secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés, sociétés littéraires et scientifiques, prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 <sup>er</sup> décembre 1845 et du 6 juillet 1851, souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires, acquisition et lecture d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences, dépenses diverses, encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical), publication de documents rapportés de pays étrangers, continuation de la publication des actes des anciens États généraux, publication d'une bibliographie nationale, publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise	151,000 °	51,700 °	
52	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours, publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays, publication des <i>Chroniques belges inédites</i> , rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique, publication d'une biographie nationale, publication de la correspondance du cardinal de Granvelle, exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle de 20,000°. Location d'une maison pour l'installation du service de la carte géologique, traitement d'un agent auxiliaire à la section stratigraphique	69,073 °	150,200 °	
53	Palais des Académies Traitement du gardien, salaire des gens de peine, chauffage et frais d'entretien	8,850		
54	Observatoire royal, personnel, salaire des gens de service	58,600		
55	Observatoire royal, frais de matériel, acquisition d'instruments, impressions	26,900 °		
56	Bibliothèque royale, personnel, frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	89,500 °		
57	Bibliothèque royale, matériel et acquisitions	85,050		1,081,273 °
58	Musée royal d'histoire naturelle, personnel et frais d'études des collections	71,800		
59	— — matériel et acquisitions Location des maisons servant de succursales au Musée	50,650	57,000	
60	Jardin Botanique de l'Etat Dépenses de personnel, de matériel de culture et de publication des annales de l'établissement	88,400 °		
	<b>A REPORTER</b> fr	8,014,383 °	676,400 °	8,843,383 °

## BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTRE DE L'INTERIEUR

Articles	DESIGNATION DES DEPENSES LI SERVICE	CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885		TOTAL	
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires		
	REPORT	fr	8,014,585 *	670,400 *	8,845,533 *
61	Archives du royaume à Bruxelles, personnel, frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes		6,400		
62	Archives du royaume, matériel, atelier de reliure pour la restauration des documents		4,700	3,500 *	
63	Archives de l'Etat dans les provinces, personnel		56,250		
64	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> , frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombes dans des mains privées, frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale, dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces, subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics, dépenses diverses relatives aux archives, recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers, frais de classement, de copie et de transport, etc., inspection des archives communales		14,200 *	8,000 *	
65	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'Etat			3,500	
<b>CHAPITRE XV</b>					
BEAUX-ARTS					
<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc</i>					
66	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans, subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art, encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés, encouragements à la gravure en taille douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux arts, subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique, subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu, subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge, subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite, voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études, missions, secours aux familles d'artistes décédés, frais relatifs aux grands concours et ateliers à Rome, acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux arts, dépenses diverses, quatrième annuité de la part de l'Etat dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens, exécution de tapisseries de haute lisse pour être placées à l'hôtel de ville de Bruxelles (cinquième annuité)		250,250	119,000 *	
67	Expositions générales des beaux arts Part de l'Etat dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions.		60,000 *	"	
	A REPORTER	fr	8,492,183 *	810,400 *	8,845,533 *

## POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	8,492,185 "	810,400 "	8,843,533 "
68	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. Traitement du gardien; chauffage, éclairage et entretien. . . . .	8,850 "	"	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
69	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. . . . .	75,185 "	10,000 "	
70	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	270,000 "	"	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>			
71	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance. . . . .	40,500 "	"	
72	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. . . . .	59,060 "	34,000 "	
73	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel. . . . .	90,600 "	"	
74	Musée royal d'armures et d'antiquités — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique. . . . .	46,800 "	5,000 "	
	<i>Monuments publics.</i>			
75	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables. . . . .	50,000 "	25,000 "	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
76	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique. . . . .	76,000 "	40,000 "	1,716,489 "
77	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication. . . . .	53,650 "	"	
	A REPORTER. . . . fr.	9,172,628 "	924,400 "	10,559,822 "

## BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	9,172,628 "	924,400 "	10,559,822 "
78	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commis- saires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission. . . . .	6,000 "	"	
9	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie . . . . .	7,500 "	"	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
80	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique. . . . .	151,660 "	"	
81	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel . . . . .	74,008 "	"	
82	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel . . . . .	51,626 "	"	
83	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés; publication des œuvres des anciens musiciens belges; conseil de perfectionnement des études musicales. Grands con- cours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classi- que à donner avec le concours des provinces et des villes intéres- sées. Dépenses diverses. — Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régi- ment des guides . . . . .	161,000 "	11,000 "	
	<b>CHAPITRE XVI.</b> <b>SERVICE DE SANTÉ.</b>			
84	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insa- lubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccinogène cen- tral; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1 <sup>o</sup> pour les aider à s'établir; 2 <sup>o</sup> pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; frais des conférences pour les élèves droguistes; récompenses pour ser- vices rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hy- giène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. .	200,000 "	"	233,500
	Académie royale de médecine. . . . .	33,500 "	"	
	A REPORTER. . . . fr.	9,837,922 "	935,400 "	10,793,322 "

## POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	9,857,922 °	935,400 °	10,793,322 °
	<b>CHAPITRE XVII.</b>			
	<b>PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.</b>			
	<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Ponts et chaussées.</b>			
86	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides. . . . .	4,598,228 °	°	
87	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes. . . . .	41,000 °	°	
	<b>SECTION 2. — Bâtimens civils.</b>			
88	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtimens et monuments appartenant à l'État, travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles; loyers; établissement et entretien des squares; acquisitions d'immeubles; objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques. — Entretien des bâtimens des postes et télégraphes situés en dehors des dépendances des chemins de fer de l'État . . . . .	600,000 °	°	
89	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtimens civils . . . . .	°	510,000 °	
	<b>SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.</b>			
90	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . . .	1,126,000 °	832,000 °	
	<b>TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.</b>			
	<i>Bassin de la Meuse.</i>			
91	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. . . . .	°	150,000 °	
92	Rivière et canal de l'Ourthe . . . . .	°	20,000 °	
93	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé. . . . .	°	14,000 °	
94	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .	°	10,000 °	
95	— de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	°	8,000 °	
96	— d'embranchement vers le camp de Beverloo . . . . .	°	3,000 °	
97	— — vers Hasselt . . . . .	°	10,000 °	
98	Sambre canalisée. . . . .	°	15,000 °	
99	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchemens . . . . .	°	20,000 °	
	A REPORTER. . . . . fr.	16,223,150 °	2,327,400 °	10,793,322 °

## BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	10,225,150 "	2,527,400 "	10,703,522 "
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
100	Escaut . . . . .	"	10,600 "	
101	Canal de Mons à Condé. . . . .	"	44,000 "	
102	— de Pommerœul à Antoing . . . . .	"	43,000 "	
103	Lys . . . . .	"	4,800 "	
104	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord. . . . .	"	4,500 "	
105	— de Roulers à la Lys. . . . .	"	3,000 "	
106	— de Gand à Ostende, et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand. . . . .	"	3,000 "	
107	— de Gand à Terneuzen . . . . .	"	18,900 "	
108	Canaux le Moervaert, la Zuidlede . . . . .	"	750 "	
109	Dendre . . . . .	"	1,000 "	
110	Dyle et Demer. . . . .	"	5,000 "	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
111	Yser. . . . .	"	87,000 "	
	<i>Plantations.</i>			
112	Plantations nouvelles . . . . .	25,000 "	"	12,118,553 "
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
115	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances . . . . .	55,000 "	"	
	<b>SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.</b>			
114	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux . . . . .	589,500 "	785,500 "	
	<b>TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.</b>			
115	Port d'Ostende . . . . .	"	250,000 "	
116	Port de Nieuport. . . . .	"	10,000 "	
117	Port de Blankenberghe. . . . .	"	6,000 "	
118	Côtes. . . . .	"	175,000 "	
	<b>SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.</b>			
119	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications . . . . .	45,500 "	54,500 "	
	A REPORTER . . . . . fr.	16,718,150 "	3,842,950 "	22,011,875 "

## POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	16,718,150 "	5,842,950 "	22,911,875 .
	<b>SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.</b>			
120	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements . . . . .	928,350 "	127,525 "	
121	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen . . . . .	1,125,594 "	49,256 "	
122	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . . . . .	25,000 "	"	
	<b>SECTION 7. — Service des bâtiments civils.</b>			
125	Traitements et indemnités des architectes et autres agents. Frais d'habillement des gardiens de monuments . . . . .	89,050 "	"	
124	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, menues dépenses; frais d'adjudications. . . . .	8,000 "	"	
	<b>CHAPITRE XVIII.</b>			
	<b>MINES.</b>			
	<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Personnel du conseil.</b>			
125	Personnel du conseil des mines. — Traitements, frais de route . . . . .	41,570 "	"	
126	Matériel. . . . .	1,610 "	"	
	<b>SECTION 2. — Personnel du corps.</b>			
127	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs . . . . .	551,350 "	"	
128	Frais des jurys d'examen du conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines . . . . .	10,000 "	"	
129	Confection de la carte générale des mines . . . . .	"	20,000 "	464,560 .
	<b>SECTION 3. — Caisses de prévoyance.</b>			
130	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses. . . . .	45,000 "	"	
	<b>SECTION 4. — Impressions, etc.</b>			
131	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences . . . . .	7,000 "	8,000 "	
	A REPORTER. . . . . fr.	19,528,704 "	4,047,751 "	23,576,435 .

## BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR 1885.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	19,328,704 °	4,047,731 °	23,376,435 °
	<b>CHAPITRE XIX.</b>			
	<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Commission des procédés nouveaux.</b>			
152	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . . . .	1,500 °	°	
	<b>SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.</b>			
153	Frais de route et de séjour. . . . .	300 °	°	
154	Publication du Recueil, rémunérations d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc. . . . .	7,700 °	°	
	<b>SECTION 3. — Commission consultative des machines à vapeur.</b>			13,200 °
155	Frais de déplacement des membres et dépenses accessoires . . .	1,500 °	°	
	<b>SECTION 4. — Commission de revision des règlements miniers.</b>			
156	Frais de route et de séjour, impressions, expériences, etc. . . .	°	2,000 °	
	<b>CHAPITRE XX.</b>			
	<b>TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.</b>			
157	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés . . . . . (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 157 à l'art. 2. Personnel.)	°	59,316 °	59,316 °
	<b>CHAPITRE XXI.</b>			
	<b>DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>			
158	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . .	8,150 °	°	8,150 °
	<b>TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. . . . fr.</b>	<b>19,348,054 °</b>	<b>4,089,047 °</b>	<b>23,437,101 °</b>

# DÉVELOPPEMENTS

DU

**BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

pour l'exercice 1883.

---

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>		
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre . . . . .
	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine. . . . . 543,914 »
2	b.	— des fonctionnaires et employés de l'administration des ponts et chaussées et des mines . . . . . 533,780 »
	c.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . . . . 8,000 »
<i>Matériel.</i>		
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais de rédaction du catalogue de la bibliothèque centrale . . . . . 61,040 »
3	b.	— Administration des ponts et chaussées et des mines. . . . . 59,000 »
	c.	Frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> . . . . . 5,960 »
	d.	Matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales . . . . . 2,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	a.	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . . . . 4,500 »
	b.	— Administration des ponts et chaussées et des mines. . . . . 27,700 »
<i>Honoraires des avocats.</i>		
5	»	Honoraires des avocats du Département. . . . .
TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.		
<b>CHAPITRE II.</b>		
<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>		
6	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .
7	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux . . . . .
8	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
707,694 »	»	707,694 »	523,046 »	a) 12,068 »	»	a) Voir la note explicative n° 1.
				b) 572,580 »	»	b) Voir les amendements.
100,000 »	6,000 »	106,000 »	64,000 »	c) 42,000 »	»	c) Idem.
32,000 »	»	32,000 »	4,300 »	d) 27,700 »	»	d) Idem.
50,000 »	»	50,000 »	»	e) 50,000 »	»	e) Idem.
890,694 »	6,000 »	896,694 »	412,346 »	484,348 »	»	
AUGMENTATION. . . . . fr.				484,348 »		
12,800 »	»	12,800 »	10,000 »	f) 2,800 »	»	f) Idem.
33,000 »	»	33,000 »	33,000 »	g) 2,000 »	»	g) Idem.
15,175 »	»	15,175 »	11,000 »	h) 4,175 »	»	h) Idem.
62,975 »	»	62,975 »	54,000 »	8,975 »	»	
AUGMENTATION. . . . . fr.				8,975 »		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE III.</b>		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
9	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire et du bibliothécaire . . . . . fr. 5,000 »
	b.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. — Frais de déplacement . . . . . 12,000 »
	c.	Indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale. Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales . . . . . 15,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.
<b>CHAPITRE IV.</b>		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
10	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces . . . . .
Traitements des employés, gens de service et gens de peine :		
11	a.	Province d'Anvers. . . . . 102,098 »
	b.	— de Brabant. . . . . 154,985 »
	c.	— de la Flandre occidentale . . . . . 128,769 »
	d.	— de la Flandre orientale. . . . . 152,790 »
	e.	— de Hainaut . . . . . 126,925 »
	f.	— de Liège . . . . . 143,905 »
	g.	— de Limbourg . . . . . 81,685 »
	h.	— de Luxembourg . . . . . 73,757 »
	i.	— de Namur . . . . . 105,024 »
Frais de bureau, d'impression et de reliure; entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues :		
12	a.	Province d'Anvers . . . . . 27,000 »
	b.	— de Brabant . . . . . 27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale . . . . . 27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale. . . . . 27,000 »
	e.	— de Hainaut . . . . . 27,000 »
	f.	— de Liège . . . . . 51,500 »
	g.	— de Limbourg . . . . . 20,700 »
	h.	— de Luxembourg . . . . . 20,700 »
	i.	— de Namur . . . . . 24,000 »
		A REPORTER. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manents.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
32,000 »	»	32,000 »	32,000 »	»	»	
32,000 »	»	32,000 »	32,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . . fr.				»		
438,800 »	»	438,800 »	438,800 »	»	»	
999,916 »	3,500 »	1,003,416 »	969,463 »	a) 33,953 »	»	a) Voir les amendements.
231,900 »	»	231,900 »	228,900 »	b) 3,000 »	»	b) Voir la note explicative n° 2.
1,670,616 »	3,500 »	1,674,116 »	1,637,163 »	36,953 »	»	



## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,670,616 »	3,500 »	1,674,116 »	1,637,163 »	36,953 »	»	
463,400 »	»	463,400 »	416,200 »	a) 43,200 »	»	a) Voir la note explicative n° 3.
				b) 2,000 »	»	b) Voir les amendements.
45,000 »	»	45,000 »	45,000 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
6,000 »	»	6,000 »	50,000 »	»	c) 44,000 »	c) La somme de 44,000 francs, charges extra-ordinaires, disparaît du Budget de 1883.
3,500 »	»	3,500 »	3,500 »	»	»	
2,198,516 »	3,500 »	2,201,816 »	2,161,663 »	84,153 »	44,000 »	
AUGMENTATION . . . fr.				40,153 »		
104,000 »	»	104,000 »	104,000 »	»	»	
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
154,000 »	»	154,000 »	154,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE . . . fr.				»		
24,000 »	»	24,000 »	24,000 »	»	»	
13,000 »	»	13,000 »	13,000 »	»	»	
4,500 »	»	4,500 »	4,500 »	»	»	d) Une somme de 5,000 francs pourra être trans- férée de l'art. 21 à l'art. 24.
43,500 »	»	43,500 »	43,500 »	»	»	
DIFFÉRENCE . . . fr.				»		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE VII.</b>		
<b>FÊTES NATIONALES.</b>		
23	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination . . . . .
	a.	Tir national : prix en argent, objets d'orfèvrerie, armes, etc. . . . . fr. 35,000 »
24	b.	Subsides pour la construction de tir et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales : prix en argent, armes, épinglettes, etc. . . . . 20,000 »
	c.	Personnel du tir et dépenses diverses . . . . . 24,200 »
TOTAL DU CHAPITRE VII . . . . . fr.		
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
<b>DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.</b>		
25	»	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc. . . . .
TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE IX.</b>		
<b>LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.</b>		
26	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 <sup>er</sup> novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves des légionnaires qui n'ont pas été pensionnées. . . . . <small>La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi, sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1<sup>o</sup> à desservir de nouvelles pensions; 2<sup>o</sup> à augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et celle des blessés non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3<sup>o</sup> à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre maximum de 400 francs.</small>
27	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
69,200 »	10,000 »	79,200 »	69,200 »	a) 10,000 »	»	a) Voir les amendements
109,200 »	10,000 »	119,200 »	109,200 »	10,000 »	»	
AUGMENTATION . . . fr.				10,000		
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
»	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»	»	
»	50,000 »	50,000 »	50,000 »	»	»	
»	250,000 »	250,000 »	250,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE X.</b>		
<b>AGRICULTURE.</b>		
28	»	Indemnités pour bestiaux abattus a) . . . . .
29	»	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses . . . . .
30	»	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces. . . . .
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture . . . . . fr. 18,500 »
	b.	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture . . . . . 10,200 »
31	c.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. . . . . 246,000 »
	d.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne et pour les mesures à prendre dans le but de repeupler les rivières et les canaux; dépenses diverses . . . . . 22,200 »
32	»	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.
33	»	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles . . . . .
34	»	Personnel du service des défrichements en Campine . . . . .
35	»	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers. . . . .
36	»	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité . . . . .
	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses. . . . . fr. 51,800 »
37	b.	Jury vétérinaire . . . . . 6,000 »
<b>TOTAL DU CHAPITRE X. . . . . fr.</b>		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
270,000	»	270,000	270,000	»	»	a) Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 28 aux articles 29 et 31, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités. b) Voir les amendements.
132,000	»	132,000	125,000	b) 7,000	»	
101,500	»	101,500	101,500	»	»	
196,700	100,000	296,700	181,700	c) 115,000	»	c) Idem
108,400	»	108,400	107,400	d) 1,000	»	d) Voir la note explicative n° 4.
109,400	»	109,400	103,400	e) 6,000	»	e) Voir les amendements.
»	20,800	20,800	20,800	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
105,525	»	105,525	104,525	f) 800	»	f) Voir la note explicative n° 5.
51,800	6,000	57,800	57,800	»	»	
1,075,125	146,800	1,221,925	1,092,125	129,800	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				129,800		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XI.</b>		
<b>VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.</b>		
38	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables . . . . . fr. 2,000,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. . . . . 150,000 »
	c.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers . . . . . 35,550 »
	»	Frais de confection des états indicatifs et des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables prescrits par le chapitre 1 <sup>er</sup> de la loi du 7 mai 1877. (Pour mémoire) . . . . . »
TOTAL DU CHAPITRE XI . . . . . fr.		
<b>CHAPITRE XII.</b>		
<b>INDUSTRIE.</b>		
59	»	Traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie . . . . . »
40	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses. . . . . 50,000 »
	b.	Bourses d'études aux élèves . . . . . 5,000 »
41	a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles, matériel; inspection; missions; dépenses diverses . . . . . 268,900 »
	b.	Enseignement professionnel. — Ateliers d'apprentissage. . . . . 50,000 »
42	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses . . . . . 50,250 »
	b.	Traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. . . . . 1,200 »
43	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes . . . . . »
44	a.	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> . . . . . 6,000 »
	b.	Traitement du rédacteur du <i>Recueil</i> . . . . . 2,000 »
45	»	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du recueil des marques. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879 . . . . . »
<i>Musée de l'industrie.</i>		
46	»	Traitement du personnel . . . . . »
47	a.	Laboratoire du Musée . . . . . fr. 7,000 »
	b.	Publication du <i>Bulletin</i> . . . . . 6,000 »
	c.	Bibliothèque technique et artistique . . . . . 7,000 »
	d.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses . . . . . 4,500 »
TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,185,550	»	2,185,550	2,185,550	»	»	
»	»	»	20,000	»	a) 20,000	a) La somme de 20,000 francs, charges extraordinaires, disparaît du Budget de 1883.
2,185,550	»	2,185,550	2,205,550	»	20,000	
DIMINUTION. . . . fr.				20,000		
9,500	»	9,500	9,500	»	»	
55,000	»	55,000	350,900	b) 3,000	»	b) Voir les amendements.
288,900	30,000	318,900				
21,450	10,000	31,450	21,450	d) 10,000	»	d) Voir les amendements.
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
27,300	»	27,300	27,300	»	»	
24,300	»	24,300	24,300	»	»	
463,450	40,000	503,450	470,450	33,000	»	
AUGMENTATION . . . fr.				33,000		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XIII.</b>		
<b>POIDS ET MESURES.</b>		
48	»	Traitements des vérificateurs . . . . .
49	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs . . . . .
50	»	Matériel. Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE XIV.</b>		
<b>LETTRES ET SCIENCES (b).</b>		
	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples. 46,000 »
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. . . . . 4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. . . . . 12,000 »
	d.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 <sup>er</sup> décembre 1845 et du 6 juillet 1851. . . . . c) 5,000 »
51	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses . . . . . 39,500 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) . . . . . 50,000 »
	g.	Publication des documents rapportés de pays étrangers . . . . . 4,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens États généraux . . . . . 4,500 »
	i.	Publication d'une bibliographie nationale . . . . . 13,200 »
	j.	Publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise . . . . . 4,000 »
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. . . . . 69,075 »
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays . . . . . 15,000 »
52	c.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique . . . . . 20,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale . . . . . 8,000 »
	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle. . . . . 6,000 »
	f.	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 <sup>e</sup> . (i) 76,000 »
	g.	Location d'une maison pour l'installation du service de la carte géologique; traitement d'un agent auxiliaire à la section stratigraphique . . . . . 5,200 »
A REPORTER. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
79,750	»	79,750	79,750	»	»	
53,000	»	53,000	55,000	»	»	
12,000	1,200	15,200	12,000	a) 1,200	»	a) Voir les amendements
124,750	1,200	123,950	124,750	1,200	»	
AUGMENTATION . . . fr.				1,200 »		
151,000	d) 31,700	182,700	207,700	»	e) 25,000	b) Voir la note explicative n° 7  c) Concours de littérature française  d) Cette somme comprend les crédits qui figurent sous les litt g, h, i, j, et 6,000 francs du litt a e) Cette somme est transférée aux art 56 à 7
69,073	f) 150,200	199,273	224,931	g) 1,000	h) 26,658	f) Cette somme comprend les crédits qui figurent sous les litt b, c, d, e, f et g g) Somme destinée à couvrir les dépenses de jugement des œuvres présentées aux concours ouverts à l'occasion de la donation De Keyn h) Cette somme disparaît du Budget de l'exercice 1885
220,073	161,900	381,973	452,631	1,000	51,658	i) Cette somme représente la sixième annuité à accorder pour l'exécution de la nouvelle carte Elle a été arrêtée au chiffre de 76,000 francs par la commission, en vue de l'étude des questions relatives à cette carte Un rapport sur les travaux opérations et de dépenses de ce service en 1883, sera présenté à la fin de l'exercice

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . . fr.
53	»	Palais des Académies; traitement du gardien; salaire des gens de peine; chauffage et frais d'entretien . . . . .	
54	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service. . . . .	
55	»	— — — — — frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions . . . . .	
56	»	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général . . . . .	
57	»	— — — — — matériel et acquisitions . . . . .	
58	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections. . . . .	
59	»	— — — — — matériel et acquisitions; location des maisons servant de succursales au Musée . . . . .	
60	»	Jardin Botanique de l'État; dépenses de personnel, de matériel, de culture et de publication des annales de l'établissement . . . . .	
61	»	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes . . . . .	
62	»	— — — — — matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	
63	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel . . . . .	
64	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. fr.	8,200 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de Gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc. . . . .	8,000 »
	c.	Inspection des archives communales . . . . .	6,000 »
65	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État . . . . .	
TOTAL DU CHAPITRE XIV. . . . .			fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
220,073 »	161,900 »	381,973 »	432,651 »	1,000 »	51,658 »	
8,850 »	»	8,850 »	8,850 »	»	»	
58,600 »	»	58,600 »	58,600 »	»	»	
26,900 »	»	26,900 »	26,900 »	»	»	
89,500 »	»	89,500 »	78,500 »	a) 11,000 »	»	a) Voir les amendements.
85,050 »	»	85,050 »	60,000 »	25,050 »	»	
71,800 »	»	71,800 »	70,000 »	b) 1,800 »	»	b) Augmentations réglementaires.
50,650 »	37,000 »	87,650 »	72,650 »	c) 15,000 »	»	c) Voir la note explicative n <sup>o</sup> 8.
88,400 »	»	88,400 »	88,400 »	»	»	
62,400 »	»	62,400 »	61,500 »	d) 900 »	»	d) Augmentations réglementaires.
4,700 »	3,500 »	8,200 »	8,200 »	»	»	
56,250 »	»	56,250 »	55,750 »	e) 500 »	»	e) Voir les amendements.
14,200 »	8,000 »	22,200 »	22,200 »	»	»	
»	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»	»	
817,573 »	253,900 »	1,071,473 »	1,047,681 »	53,250 »	51,658 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				3,592 »		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XV.</b>		
<b>BEAUX-ARTS a).</b>		
<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture, à la gravure, etc.</i>		
66	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art. . . fr. 160,000 »
	b.	Encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. . . . . 100,000 »
	c.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique. . . . . 20,000 »
	d.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu . . . . . 15,000 »
	e.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge. b) 69,000 »
	f.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés . . . . . 9,000 »
	g.	Frais relatifs aux grands concours; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses . . 21,250 »
	h.	Quatrième annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. . . . . 1,500 »
	i.	Exécution de tapisseries de haute lisse pour être placées à l'hôtel de ville de Bruxelles. d) 12,500 »
	67	»
68	»	Palais des beaux-arts. — Traitement du gardien; chauffage, éclairage et entretien des locaux . . . . .
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
69	»	Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien . . . . .
70	a.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisition de modèles, médailles et livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. fr. 220,000 »
	b.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études . . . . . 10,000 »
	c.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats. . . . . 20,000 »
	d.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses . . . . . 20,000 »
A REPORTER. . . . .		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
280,250	c) 119,000	399,250	354,250	b) 45,000	»	a) Voir la note explicative n° 7.
60,000	»	60,000	60,000	»	»	d) Cinquième annuité de 12,500 francs pour l'exécution d'une nouvelle tapisserie destinée à compléter l'ornementation de la salle gothique de l'hôtel de ville de Bruxelles.
8,850	»	8,850	8,850	»	»	e) Exposition générale à Gand, en 1885. Cette exposition, comme celle d'Anvers, étant organisée à l'instar des expositions de Bruxelles, il est nécessaire de maintenir le crédit de 60,000 francs alloué en 1881 et 1882.
73,185	10,000	83,185	83,185	»	»	
270,000	»	270,000	270,000	»	»	
694,285	129,000	823,285	778,285	45,000	»	



## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
694,285	129,000	823,285	778,285	45,000	»	
40,300	»	40,300	40,300	»	»	
59,060	34,000	93,060	159,471	»	a) 46,411	a) Reliquat du crédit de 1880 transféré au Budget de 1882. Cette somme disparaît en 1885.
20,600	»	20,600	20,600	»	»	
46,800	5,000	51,800	44,800	b) 7,000	»	b) Voir les amendements
50,000	25,000	75,000	75,000	»	»	
76,000	40,000	116,000	116,000	»	»	
55,650	»	55,650	55,650	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
7,500	»	7,500	7,500	»	»	
151,660	»	151,660	149,660	c) 2,000	»	c) Voir les amendements
74,008	»	74,008	75,908	d) 1,000 e) 5,300	f) 4,200	d) Augmentation du traitement du directeur de l'Institution. e) Voir les amendements. f) Cette somme disparaît en 1885.
1,259,865	255,000	1,492,865	1,485,174	58,300	50,611	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . . fr.
82	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel . . . . .	
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses. . . . .	113,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique . . . . .	13,000 »
85	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés; publication des œuvres des anciens musiciens belges . . . . . a)	25,000 »
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales. . . . .	6,000 »
	e.	Grands concours de composition musicale; pension des lauréats . . . . .	8,000 »
	f.	Subsides pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées; dépenses diverses . . . . .	6,000 »
	g.	Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides . . . . .	5,000 »
TOTAL DU CHAPITRE XV. . . . . fr.			
CHAPITRE XVI.			
SERVICE DE SANTÉ.			
	a.	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel . . . . .	9,000 »
	b.	Frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection. . . . .	5,000 »
	c.	Frais des commissions médicales provinciales . . . . .	100,000 »
84	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; frais des conférences pour les élèves droguistes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres; impressions et dépenses diverses. . . . .	74,000 »
	e.	Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil . . . . .	12,000 »
85	»	Académie royale de médecine . . . . .	
TOTAL DU CHAPITRE XVI. . . . . fr.			

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,259,863	233,000	1,492,863	1,485,174	58,300	50,611	
51,626	»	51,626	51,626	»	»	
161,000	11,000	172,000	172,000	»	»	a) Y compris une somme de 11,000 francs, montant du crédit destiné à la publication d'une collection des œuvres des anciens musiciens belges.
1,472,489	244,000	1,716,489	1,708,800	58,300	50,611	
AUGMENTATION. . . . fr.				7,689		
200,000	»	200,000	174,000	b) 26,000	»	b) Voir la note explicative n° 9.
33,500	»	33,500	33,500	»	»	
233,500	»	233,500	207,500	26,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				26,000		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XVII.</b>		
<b>PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.</b>		
<b>PREMIÈRE SECTION.</b>		
<b>PONTS ET CHAUSSÉES.</b>		
	a.	Entretien ordinaire des routes, ainsi que du Parc public de Laeken, entretien de nouvelles sections en 1883, ainsi que des places de stationnement et des chemins d'accès de certaines stations des chemins de fer . . . . . fr.
86	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc. . . . .
		Construction et rectification de routes; allocation de subsides . . . . .
87	»	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes. . . . .
<b>TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . . fr.</b>		
<b>DEUXIÈME SECTION.</b>		
<b>BATIMENTS CIVILS.</b>		
88	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles; loyers; établissement et entretien des squares — Acquisition d'immeubles, d'objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, entretien des bâtiments des postes et télégraphes situés en dehors des dépendances des chemins de fer de l'État; etc. . . . . fr.
89	»	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers hôtels et bâtiments situés à Bruxelles; établissement de paratonnerres; acquisition d'appareils extincteurs d'incendie. . . . .
	»	Travaux extraordinaires à divers bâtiments civils. ( <i>Pour mémoire.</i> ) . . . . .
<b>TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . . . fr.</b>		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,098,228	»	»				
600,000	»	4,598,228	4,415,228	185,000	»	»
1,000,000	»	»				
41,000	»	41,000	41,000	»	»	
4,659,228	»	4,659,228	4,454,228	185,000	»	»
600,000	»	600,000	564,570	35,650	»	»
»	510,000	510,000	»	510,000	»	»
»	»	»	427,500	»	427,500	»
600,000	510,000	910,000	991,870	545,650	427,500	»
DIMINUTION . . . fr.				81,870	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>TROISIÈME SECTION.</b>		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation.</i>		
<b>BASSIN DE LA MEUSE.</b>		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. . . . . fr.
b.		Rivière et canal de l'Ourthe . . . . .
c.		Gileppe. . . . .
d.		Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé . . . . .
e.		— de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .
f.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .
g.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo . . . . .
h.		— — vers Hasselt . . . . .
i.		— — vers Turnhout. . . . .
j.		— de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor. . . . .
k.		Sambre canalisée. . . . .
l.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements . . . . .
<b>BASSIN DE L'ESCAUT.</b>		
m.		Escaut dans les provinces du Hainaut, de la Flandre orientale et d'Anvers . . . . .
n.		Canal de Mons à Condé . . . . .
o.		— de Pommerœul à Antoing. . . . .
p.		Lys . . . . .
q.		Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord. . . . .
r.		— de Roulers à la Lys . . . . .
s.		— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand. . . . .
t.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges . . . . .
u.		— de Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la frontière de France, et d'écoulement dit de Languleed. . . . .
v.		— de Gand à Terneuzen . . . . .
w.		— de Selzaete à la mer du Nord. . . . .
x.		Canaux de Moervaert et la Zuidleede . . . . .
y.		Durme . . . . .
z.		Dendre . . . . .
a'.		Rupel . . . . .
b'.		Senne . . . . .
c'.		Dyle et Demer . . . . .
d'.		Petite Nèthe canalisée. . . . .
e'.		Grande Nèthe. . . . .
<b>BASSIN DE L'YSER.</b>		
f'.		Yser. . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
211,500 "	150,000 "					
45,000 "	45,000 "					
2,000 "	18,000 "					
98,500 "	"					
60,000 "	12,000 "					
105,600 "	30,000 "					
8,000 "	"					
26,000 "	"					
6,600 "	"					
15,000 "	5,000 "					
150,000 "	31,000 "					
65,000 "	87,000 "					
75,250 "	55,000 "					
15,000 "	28,000 "					
20,000 "	62,000 "					
21,000 "	48,000 "	1,958,000 "	2,115,700 "	"	155,700 "	
50,000 "	95,000 "					
10,000 "	8,000 "					
27,000 "	81,500 "					
5,000 "	4,000 "					
8,000 "	2,000 "					
21,700 "	12,000 "					
29,500 "	35,000 "					
5,000 "	5,000 "					
2,400 "	5,500 "					
1,500 "	"					
8,500 "	5,000 "					
2,550 "	"					
50,500 "	500 "					
21,500 "	50,500 "					
12,000 "	"					
10,000 "	6,000 "					
1,126,000 "	832,000 "	1,958,000 "	2,115,700 "	"	155,700 "	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
		REPORT. . . . . fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières et des bacs et bateaux de passage.</i>
		<b>BASSIN DE LA MEUSE.</b>
		<i>Meuse.</i>
		PROVINCE DE NAMUR.
	a.	Travaux de pavage, d'empierrement et d'amélioration des ports et rivages existants . . . . .
		PROVINCE DE LIÈGE.
	b.	1° Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en empierremets de parties du chemin de halage, construc- tion de rampes d'abordage, de perrés, et établissement de pieux d'amarre, garde-corps, etc. . . . .
91		2° Construction d'une maison de garde-rivière aux abords du port de Statte . . . . .
		3° — — — — — éclusière à la fonderie de canons. . . . .
		4° Rectification du chemin de halage sous le pont d'Argenteau et suppression des anciennes rampes d'abordage. . . . .
		PROVINCE DE LIMBOURG.
	c.	1° Travaux à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas; amélioration des chemins de halage, bermes et travaux divers d'amélioration . . . . .
		2° Construction d'une maison de garde-rivière à Maeseyck avec hangar pour remiser le matériel et les agrès des barques de service de la Meuse . . . . .
		3° Construction d'un pont de halage sur la vieille Meuse à Dilsen . . . . .
		<i>Rivière et canal de l'Ourthe.</i>
92	"	Empierremets et pavages du chemin de halage, exhaussement et consolidation des parties de digue des dériva- tions sujettes à submersion ou à des infiltrations provoquant des éboulements . . . . .
		<i>Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.</i>
9	"	Construction d'une maison destinée à servir d'habitation et de garde-canal du 1 <sup>er</sup> canton et travaux secondaires d'amélioration. . . . .
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>
94	"	Travaux de consolidation des contre-digues et travaux divers d'amélioration. . . . .
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>
95	"	Travaux divers d'amélioration . . . . .
		A REPORTER . . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,126,000 »	852,000 »	1,958,000 »	2,115,700 »	»	153,700 »	
»	20,000 »					
»	50,000 »					
»	15,000 »					
»	12,000 »					
»	2,000 »	150,000 »	155,000 »	»	5,000 »	
»	20,000 »					
»	16,000 »					
»	55,000 »					
»	20,000 »	20,000 »	18,000 »	2,000 »	»	
»	14,000 »	14,000 »	19,000 »	»	5,000 »	
»	10,000 »	10,000 »	46,000 »	»	36,000 »	
»	8,000 »	8,000 »	16,000 »	»	8,000 »	
1,126,000 »	1,054,000 »	2,160,000 »	2,565,700 »	2,000 »	207,700 »	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>
96	°	Travaux divers d'amélioration . . . . .
		<i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>
97	°	Travaux divers d'amélioration. . . . .
		<i>Sambre canalisée.</i> PROVINCE DU HAINAUT.
98	a.	Travaux divers d'amélioration . . . . .
		PROVINCE DE NAMUR.
99	b.	Travaux divers d'amélioration . . . . .
		<i>Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.</i>
99	°	Travaux divers d'amélioration. . . . .
		BASSIN DE L'ESCAUT. <i>Escaut.</i> PROVINCE DU HAINAUT.
100	a.	Travaux divers d'amélioration . . . . .
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
100	b.	Travaux divers d'amélioration . . . . .
		<i>Escaut maritime.</i>
101	c.	1° Acquisition du matériel nécessaire au relèvement des bateaux sombrés . . . . .
		2° Construction de bâtiments à Wetteren et à Tamise, pour le logement des garde-rivières, avec bureaux télégraphiques ( <i>Pour mémoire</i> ) . . . . .
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>
101	°	1° Travaux divers d'amélioration. . . . .
	°	2° Établissement de quais publics à l'amont des ponts-levis des Postes et de Thulin . . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,126,000 "	1,054,000 "	2,160,000 "	2,565,700 "	2,000 "	207,700 "	
"	5,000 "	5,000 "	5,000 "	"	"	
"	10,000 "	10,000 "	8,000 "	2,000 "	"	
"	10,000 "	15,000 "	40,000 "	"	25,000 "	
"	5,000 "					
"	20,000 "	20,000 "	50,000 "	"	50,000 "	
"	15,000 "	19,600 "	84,400 "	"	64,800 "	
"	2,600 "					
"	2,000 "					
"	"	44,000 "	81,000 "	"	37,000 "	
"	6,000 "					
"	58,000 "					
1,126,000 "	1,145,600 "	2,271,600 "	2,652,100 "	4,000 "	564,500 "	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>
102	°	1° Travaux divers d'amélioration consistant notamment dans la construction de perrés . . . . .
		2° Construction de puits pour l'usage des éclusiers. . . . .
		3° Construction d'un quai public à Pommerœul. . . . .
		4° — — — à Roucourt . . . . .
		<i>Lys.</i>
		PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.
105	a.	Travaux divers d'amélioration . . . . .
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
	b.	Travaux divers d'amélioration . . . . .
		<i>Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord.</i>
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
104	°	Creusement d'un contre-fossé sur la rive gauche en amont du pont de Landegem . . . . .
		<i>Canal de Roulers à la Lys.</i>
105	°	Travaux divers d'amélioration . . . . .
		<i>Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.</i>
106	a.	Travaux divers d'amélioration et acquisition de terrains pour l'élargissement éventuel des digues du canal de rac- cordement; placement d'une aubette destinée à l'agent préposé à la manœuvre du pont dit « des Palingshuizen » . . . . .
		PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.
	b.	Consolidation des berges du canal au moyen de revêtements en briques; renforcement des digues entre Bruges et Ostende, et travaux divers d'amélioration. (Pour mémoire) . . . . .
		<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>
	°	(Pour mémoire). . . . .
		<i>Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.</i>
	°	(Pour mémoire). . . . .
		<i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>
107	°	1° Empierrement des parties sablonneuses du chemin de halage . . . . .
		2° Mise sous profil régulier de la chaussée de Wondelgem à Langerbrugge aux abords de l'ancienne station de Wondelgem . . . . .
		3° Construction d'un aqueduc aux abords du passage à niveau de la station de Wondelgem . . . . .
		4° — — — — — du pont de Meulestede . . . . .
		5° — — — — — d'un mètre d'ouverture sous le chemin de halage de la rive gauche pour les eaux d'un cours d'eau nommé « Schipgracht » . . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,126,000 »	1,145,600 »	2,271,600 »	2,632,100 »	4,000 »	564,500 »	
»	21,500 »	43,000 »	23,500 »	19,700 »	»	
»	1,500 »					
»	5,000 »					
»	13,000 »					
»	1,800 »	4,800 »	6,000 »	»	1,200 »	
»	3,000 »	4,500 »	45,000 »	»	40,500 »	
»	4,500 »					
»	3,000 »	3,000 »	3,000 »	»	»	
»	3,000 »	3,000 »	22,500 »	»	19,500 »	
»	»					
»	»	»	3,000 »	»	3,000 »	
»	»	»	16,000 »	»	16,000 »	
»	10,000 »	18,900 »	10,000 »	8,900 »	»	
»	800 »					
»	2,000 »					
»	600 »					
»	5,500 »					
1,126,000 »	1,222,800 »	2,348,800 »	2,760,900 »	32,600 »	444,700 »	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Report. . . . . fr.
		<i>Canaux la Moervaert et la Zuidleede.</i>
108	•	Travaux divers d'amélioration . . . . .
		<i>Durme.</i>
•	•	Construction d'un bâtiment à Waesmunster pour le logement du garde-rivière et l'installation d'un bureau télégraphique. (Pour mémoire) . . . . .
		<i>Dendre.</i>
109	•	Travaux divers d'amélioration . . . . .
		<i>Rupel.</i>
•	•	Construction d'un bâtiment à Boom pour le logement du garde-rivière et l'installation d'un bureau télégraphique . (Pour mémoire) . . . . .
		<i>Dyle et Demer.</i>
110	•	Travaux divers d'amélioration . . . . .
		<i>Petite Nèthe canalisée.</i>
•	•	Construction d'un bâtiment à Rumpst, destiné à servir de logement au garde-rivière et à l'installation d'un bureau télégraphique. (Pour mémoire) . . . . .
		<b>BASSIN DE L'YSER.</b>
		<i>Yser.</i>
		1° Amélioration du chemin de halage établi sur la digue du Furnes-Ambacht . . . . .
		2° Travaux de construction de revêtements en briques des talus dégradés . . . . .
111	•	3° Mise sous profil de la diguette de halage; reconstruction des passerelles et établissement de clôtures le long de cette diguette . . . . .
		4° Approfondissement de la partie de la rivière comprise entre Dixmude et Nieuport . . . . .
		<i>Plantations.</i>
112	•	Plantations nouvelles . . . . .
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
115	•	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances . . . . .
		<b>TOTAUX DE LA TROISIÈME SECTION. . . . . fr.</b>

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,126,000 »	1,222,800 »	2,348,800 »	2,760,900 »	52,600 »	444,700 »	
»	750 »	750 »	750 »	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	1,000 »	1,000 »	1,000 »	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	6,000 »	87,000 »	68,000 »	19,000 »	»	
»	6,000 »					
»	50,000 »					
»	25,000 »					
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	»	
55,000 »	»	55,000 »	55,000 »	»	»	
1,186,000 »	1,516,550 »	2,502,550 »	2,895,050 »	51,600 »	444,700 »	
Diminution. . fr.				393,100 »		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>QUATRIÈME SECTION.</b>		
PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUUX.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>		
114	a.	Port d'Ostende . . . . .
	b.	Port de Nieuport . . . . .
	c.	Port de refuge de Blankenberghe . . . . .
	d.	Côtes . . . . .
	e.	Phares et fanaux . . . . .
<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>		
PORT D'OSTENDE.		
115	°	Travaux de dragage à effectuer sur la passe d'entrée et dans la partie aval du chenal du port . . . . .
PORT DE NIEUPOORT.		
116	°	Achèvement des travaux de pavage neuf le long du quai du port . . . . .
PORT DE BLANKENBERGHE.		
117	°	Construction d'un hangar à proximité de l'écluse de chasse du port, pour abriter les poutrelles et le matériel de chasse . . . . .
CÔTES.		
118	°	1° Continuation, dans l'intérêt de la sécurité du littoral, des travaux de défense des dunes entre Ostende et Middelkerke . . . . .
		2° Continuation du pavement des terre-pleins des nouvelles digues de défense aux abords d'Ostende . . . . .
TOTAUX DE LA QUATRIÈME SECTION. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et pé- rennelles.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
136,000	508,500	1,173,000	1,093,500	79,500	.	
45,000	100,000					
35,000	90,000					
150,000	283,000					
5,500	2,000					
.	250,000	250,000	12,000	258,000	.	
.	10,000	10,000	10,000	.	.	
.	6,000	6,000	.	6,000	.	
.	100,000	175,000	423,000	.	230,000	
.	75,000					
389,500	1,226,500	1,616,000	1,542,500	325,500	250,000	
AUGMENTATION fr				73,500		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CINQUIÈME SECTION.</b>		
FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS. — ROUTES, TRAVAUX HYDRAULIQUES. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.		
119	°	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc. et frais d'adjudications . . . . . fr.
"	°	Études de l'amélioration des conditions de l'exploitation de la navigation intérieure et d'un plan d'ensemble pour l'amélioration et le complément des voies navigables et des ports. ( <i>Pour mémoire</i> ). . . . .
		TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . . fr.
<b>SIXIÈME SECTION.</b>		
PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.		
120	°	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement . . . . .
121	°	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées; frais divers des jurys d'examen . . . . .
122	°	Frais des jurys d'examen et du conseil de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . . . . .
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. . . . . fr.
<b>SEPTIÈME SECTION.</b>		
SERVICE DES BATIMENTS CIVILS.		
123	°	Traitements, frais de déplacement des architectes et autres agents; frais d'habillement des gardiens des monuments . . . . .
124	°	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel et fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage et éclairage des bureaux; menues dépenses, frais d'adjudications . . . . .
		TOTAL DE LA SEPTIÈME SECTION. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
45,500 »	54,500 »	100,000 »	80,000 »	20,000 »	»	
»	»	»	9,000 »	»	9,000 »	
45,500 »	54,500 »	100,000 »	89,000 »	20,000 »	9,000 »	
AUGMENTATION. . . fr.				11,000 »		
928,350 »	127,525 »	1,055,875 »	1,035,875 »	6,220 »	6,220 »	
1,125,594 »	49,256 »	1,172,850 »	1,146,565 »	28,835 »	2,550 »	
25,000 »	»	25,000 »	20,000 »	5,000 »	»	
2,076,944 »	176,781 »	2,255,725 »	2,292,240 »	40,055 »	8,570 »	
AUGMENTATION. . . fr.				51,485 »		
89,050 »	»	89,050 »	89,050 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
97,050 »	»	97,050 »	97,050 »	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>Récapitulation du chapitre II.</b>		
		1 <sup>re</sup> SECTION. — Ponts et chaussées. . . . .
		2 <sup>e</sup> — — Bâtiments civils . . . . .
		3 <sup>e</sup> — — Service des canaux et rivières, etc. . . . .
		4 <sup>e</sup> — — Ports et côtes . . . . .
		5 <sup>e</sup> — — Frais d'études, d'adjudications, etc. . . . .
		6 <sup>e</sup> — — Personnel des ponts et chaussées. . . . .
		7 <sup>e</sup> — — Service des bâtiments civils. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.
<b>CHAPITRE XVIII.</b>		
<b>MINES.</b>		
<b>1<sup>re</sup> SECTION. — Personnel du conseil.</b>		
125	"	Personnel du conseil des mines. — Traitements. — Frais de route. . . . .
"	"	— — — Frais de route. ( <i>Pour mémoire</i> ) . . . . .
126	"	— — — Matériel. . . . .
<b>2<sup>me</sup> SECTION. — Personnel du corps.</b>		
127	"	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs . . . . .
128	"	Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines . . . . .
129	"	Confection de la carte générale des mines . . . . .
<b>3<sup>me</sup> SECTION. — Caisses de prévoyance.</b>		
130	"	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de courage et de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses . . . . .
<b>4<sup>me</sup> SECTION. — Impressions, etc.</b>		
131	"	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,659,228	»	4,659,228	4,454,228	185,000	»	
600,000	510,000	910,000	991,870	»	81,870	»
1,186,000	1,510,550	2,502,550	2,895,650	»	393,100	»
589,500	1,226,500	1,616,000	1,542,500	73,500	»	»
45,500	54,500	100,000	89,000	11,000	»	»
2,076,944	176,781	2,255,725	2,222,240	33,485	»	»
97,050	»	97,050	97,050	»	»	»
9,054,222	5,084,531	12,118,553	12,292,558	500,985	474,970	
DIMINUTION . . . fr.				175,985		
41,570	»	41,570	41,270	300	»	Somme transférée de l'article « frais de route. »
»	»	»	500	»	500	Somme transférée à l'article « Traitements »
1,640	»	1,640	1,640	»	»	
551,550	»	551,550	523,550	8,000	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
45,000	»	45,000	45,000	»	»	
7,000	8,000	15,000	15,000	»	»	
456,560	28,000	464,560	456,560	8,500	500	
AUGMENTATION . . . fr.				8,000		

## DEVELOPPEMENTS DU BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XIX.</b>		
<b>COMMISSIONS.</b>		
<b>1<sup>re</sup> SECTION. — Commission des procédés nouveaux.</b>		
152	"	Frais de route et de séjour. Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . . . .
<b>2<sup>me</sup> SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.</b>		
153	"	Frais de route et de séjour. . . . .
154	"	Publication du Recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc. . . . .
<b>3<sup>me</sup> SECTION. — Commission consultative des machines à vapeur.</b>		
155	"	Frais de route et de séjour; impressions, matériel, etc. . . . .
<b>4<sup>me</sup> SECTION. — Commission de révision des règlements miniers.</b>		
156	"	Frais de route et de séjour; impressions, expériences, etc. . . . .
<b>TOTAL DU CHAPITRE XIX . . . . . fr.</b>		
<b>CHAPITRE XX.</b>		
<b>TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.</b>		
137	a	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés . . . . . 52,516 "
	b	— de l'administration des ponts et chaussées et des mines . . . . . 7,000 "
<b>TOTAL DU CHAPITRE XX. . . . . fr.</b>		
<b>CHAPITRE XXI.</b>		
138	a	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . . 5,900 "
	b	— de l'administration des ponts et chaussées et des mines . . . . . 2,250 "
<b>TOTAL DU CHAPITRE XXI. . . . . fr.</b>		

## DES L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,500 »	»	1,500 »	2,000 »	»	500 »	
500 »	»	500 »	300 »	»	»	
7,900 »	»	7,900 »	7,900 »	»	»	
1,500 »	»	1,500 »	1,500 »	»	»	
»	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»	»	
11,200 »	2,000 »	13,200 »	13,700 »	»	500 »	
DIMINUTION. . . fr				500 »		
»	50,516 »	50,516 »	52,516 »	7,000 »	»	Une somme de 8,000 francs pourra être trans- férée de l'article 137 à l'article 2 ( <i>Personnel</i> ).
»	50,516 »	50,516 »	52,516 »	7,000 »	»	
8,150 »	»	8,150 »	5,900 »	2,250 »	»	
8,150 »	»	8,150 »	5,900 »	2,250 »	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET RECTIFICATIF DU MINISTÈRE

NUMEROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	60	Administration centrale . . . . .
II.	<i>ib.</i>	Pensions et secours. . . . .
III.	62	Statistique générale. . . . .
IV.	<i>ib.</i>	Frais de l'administration dans les provinces . . . . .
V.	64	Milice . . . . .
VI.	<i>ib.</i>	Garde civique. . . . .
VII.	66	Fêtes nationales. . . . .
VIII.	<i>ib.</i>	Décoration civique et récompenses pécuniaires . . . . .
IX.	<i>ib.</i>	Légion d'honneur et Croix de fer . . . . .
X.	68	Agriculture . . . . .
XI.	70	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique . . . . .
XII.	<i>ib.</i>	Industrie . . . . .
XIII.	72	Poids et mesures . . . . .
XIV.	<i>ib.</i>	Lettres et sciences . . . . .
XV.	76	Beaux-arts . . . . .
XVI.	80	Service de santé. . . . .
XVII.	82	Ponts et chaussées . . . . .
XVIII.	98	Mines . . . . .
XIX.	100	Commissions. . . . .
XX.	<i>ib.</i>	Traitements de disponibilité. . . . .
XXI.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues . . . . .
		TOTAUX. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCE.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
890,694 »	6,000 »	896,694 »	412,546 »	484,548 »	»	
62,975 »	»	62,975 »	54,000 »	8,975 »	»	
52,000 »	»	52,000 »	52,000 »	»	»	
2,198,516 »	5,500 »	2,201,816 »	2,161,663 »	40,155 »	»	
154,000 »	»	154,000 »	154,000 »	»	»	
45,500 »	»	45,500 »	45,500 »	»	»	
109,200 »	10,000 »	119,200 »	109,200 »	10,000 »	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
»	250,000 »	250,000 »	250,000 »	»	»	
1,075,125 »	146,800 »	1,221,925 »	1,092,125 »	129,800 »	»	
2,185,550 »	»	2,185,550 »	2,205,550 »	»	20,000 »	
465,450 »	40,000 »	505,450 »	470,450 »	55,000 »	»	
124,750 »	1,200 »	125,950 »	124,750 »	1,200 »	»	
817,575 »	235,900 »	1,051,275 »	1,047,681 »	3,592 »	»	
1,472,489 »	244,000 »	1,716,489 »	1,708,800 »	7,689 »	»	
255,500 »	»	255,500 »	207,500 »	26,000 »	»	
9,054,222 »	5,084,551 »	12,118,553 »	12,292,558 »	»	173,985 »	
456,560 »	28,000 »	464,560 »	456,560 »	8,000 »	»	
11,200 »	2,000 »	15,200 »	15,700 »	»	500 »	
»	59,516 »	59,516 »	32,316 »	7,000 »	»	
8,150 »	»	8,150 »	5,900 »	2,250 »	»	
19,548,054 »	4,089,047 »	25,457,101 »	22,869,579 »	762,007 »	194,485 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				568,522 »		